



## COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE

**CDCULT(2003)1B**

5 septembre 2003

**2<sup>e</sup> Session plénière**

Strasbourg, 6-8 octobre 2003

---

**Programme européen d'évaluation des politiques culturelles  
national  
PROJET MOSAIC**

**Politiques culturelles de la Serbie-Monténégro**

**Partie I : République de Serbie  
Rapport d'experts**

---

Rapport préparé par Bill Dufton

**Note préliminaire**

Le 4 février 2003, la République Fédérale de Yougoslavie a adopté une nouvelle Charte constitutionnelle. De ce fait, le nom du pays a été changé en Serbie-Monténégro (ou, dans un contexte juridique et notamment en référence aux administrations fédérales, Union d'état de Serbie-Monténégro).

Le 3 avril 2003, la Serbie-Monténégro est devenue officiellement membre du Conseil de l'Europe.

La visite des experts, de même que la rédaction de ce rapport, ont eu lieu avant le 4 février 2003. Par conséquent les références de ce compte-rendu se rapportent aux nomenclatures et aux structures qui étaient en place avant cette date.

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et n'engagent pas nécessairement la responsabilité du Conseil de l'Europe

### ***Membres du panel d'experts***

**Mme Deiana Danailova,**

Chef des Politiques Culturelles Internationales, Ministère de la Culture – Bulgarie

**M. George Dolivo**

Directeur de la Culture, Ville d'Espoo – Finlande

**M. Bill Dufton, Rapporteur**

Consultant indépendant, Professeur en Politiques culturelles européennes,  
Université de Northumbria – Royaume Uni

**Mme Suzanne Litzel**

Directeur général, *Cultural Committee of German Business* – Allemagne

**M. Norbert Riedl, Président**

Directeur du Département des Relations Internationales, Division des Arts,  
Chancellerie Fédérale - Autriche

### ***Secrétariat du Conseil de l'Europe***

**M. Jean-Philippe Gammel**

Chef du Projet MOSAIC, Division des Politiques et Actions Culturelles

### ***Remerciements***

Les experts remercient l'ensemble des participants aux réunions en Serbie pour leur hospitalité, leur dévouement envers cette mission et leurs réponses à nos nombreuses questions.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au Vice-Ministre Ljiljana Stojilković qui a organisé notre visite ainsi qu'à ses collègues, Aleksandra Jovicević, Jovan Despotović, Milena Burić, Dimitrije Tadic, Aleksandra Ilic et Marko Despotovic. Nous tenons aussi à témoigner notre gratitude au père Tihon pour son hospitalité au monastère de Studenice.

***Programme des activités des experts***

**11-12 mars 2002**

Le responsable de la Direction de la Politique et de l'Action culturelles au Conseil de l'Europe et le directeur du programme MOSAIC prennent part aux réunions à Belgrade afin de s'entendre sur les objectifs de MOSAIC II dans la République de Serbie pour 2002-2003

**16-22 septembre 2002**

Visite du groupe d'experts à la République de Serbie

**28 janvier 2003**

Réunion à Strasbourg pour faire le point

**27 – 28 juin 2003**

Participation à un débat à Belgrade

**6-8 octobre 2003**

Présentation à la Commission de la culture à Strasbourg

## TABLE DES MATIERES

<b>CONTEXTE DU DEBAT NATIONAL .....</b>	<b>6</b>
<i>L'élaboration du rapport .....</i>	<i>6</i>
<i>Vers un rapport national .....</i>	<i>6</i>
<i>Qu'entendons-nous par politique culturelle ? .....</i>	<i>7</i>
<i>La culture et l'économie de marché.....</i>	<i>7</i>
<i>La politique culturelle et les principes européens .....</i>	<i>8</i>
<b>LA POLITIQUE CULTURELLE EN SERBIE.....</b>	<b>11</b>
<i>La culture dans son contexte .....</i>	<i>11</i>
<i>Le ministère de la Culture et de l'Information en transition .....</i>	<i>11</i>
<i>Un nouveau rôle pour le ministère.....</i>	<i>12</i>
<b>ASPECTS DE LA POLITIQUE CULTURELLE .....</b>	<b>13</b>
<i>Belgrade, capitale de la culture.....</i>	<i>13</i>
<i>Décentralisation.....</i>	<i>14</i>
<i>Note sur le multiculturalisme.....</i>	<i>16</i>
<i>Participation .....</i>	<i>18</i>
<i>Les centres culturels.....</i>	<i>19</i>
<i>ONG.....</i>	<i>20</i>
<i>Les institutions culturelles .....</i>	<i>22</i>
<i>La formation à la gestion culturelle .....</i>	<i>23</i>
<b>LA CULTURE ET L'ECONOMIE.....</b>	<b>24</b>
<i>Les industries culturelles en Serbie .....</i>	<i>24</i>
<i>Les médias .....</i>	<i>26</i>
<i>Le cinéma .....</i>	<i>27</i>
<i>Le domaine du livre .....</i>	<i>27</i>
<i>Le tourisme culturel.....</i>	<i>28</i>
<i>La culture et le monde des affaires.....</i>	<i>28</i>
<b>LES LIENS INTERNATIONAUX .....</b>	<b>30</b>
<i>L'isolation nationale et l'intégration européenne.....</i>	<i>31</i>
<i>La participation au programme MOSAIC du Conseil de l'Europe.....</i>	<i>31</i>
<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE 1 - LISTE DES CONTACTS ET PARTENAIRES INTERVIEWÉS .....</b>	<b>36</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>40</b>

## CONTEXTE DU DEBAT NATIONAL

### ***L'élaboration du rapport***

1. Ce rapport a vu le jour en réponse à une demande du gouvernement serbe de prendre part à la série d'évaluations des politiques culturelles nationales en cours au Conseil de l'Europe. Il est le résultat d'un programme intensif de réunions avec les représentants des institutions culturelles serbes, les pouvoirs publics et les ONG, qui a été organisé par le ministère de la Culture et de l'Information serbe pour un groupe d'experts européens entre le 16 et le 22 septembre 2002. Ce programme comprenait des réunions à Subotica et Novi Sad, dans la province autonome de la Vojvodine, à Cacak, Jagodina et Belgrade ; on trouve une liste des interlocuteurs et de personnes interviewées en Annexe 1.

2. D'après la Constitution de la République Fédérale de Yougoslavie, la culture est essentiellement sous la responsabilité des gouvernements républicains, et donc ce rapport se concentre exclusivement sur la politique culturelle de la République de Serbie. Bien que la province autonome du Kosovo fasse partie de la Serbie sous la présente Constitution, ce rapport ne traite pas de la politique culturelle dans cette province puisqu'elle est à l'heure actuelle sous administration de l'ONU.<sup>1</sup> Il ne faut pas oublier que la Serbie demeure un pays fédéral et si les experts ont reçu très peu d'informations sur la coopération culturelle actuelle entre la Serbie et le Monténégro, ils notent qu'un rapport d'évaluation de la politique culturelle nationale au Monténégro est attendu.

### ***Vers un rapport national***

3. En prévision de la visite des experts, un groupe d'experts serbes a été désigné par le ministère pour préparer un document de travail<sup>2</sup> basé sur des entretiens avec un grand nombre de collaborateurs de différents secteurs et une analyse des données disponibles. Ce document de travail a été élaboré en fonction du Recueil sur les politiques culturelles en Europe<sup>3</sup> et il a permis aux experts de se pencher sur :

- les principales orientations de la politique culturelle en Yougoslavie avant 1990
- la rupture du dialogue et du développement dans les années 1990-2000 résultant des forces rétrogrades de centralisation, de politisation, de nationalisme et d'isolationnisme
- la situation actuelle dans les secteurs clés
- les mesures prises pour réorienter la politique culturelle alors que la Serbie se dote d'institutions démocratiques, travaille à l'établissement d'une économie de marché et à une plus grande intégration au sein de l'Europe

4. En accord avec le Recueil des politiques culturelles en Europe du Conseil de l'Europe, les experts recommandent que le Rapport national soit révisé et réactualisé à intervalles réguliers, afin de fournir un document de travail consultable, énonçant les objectifs du ministère, les stratégies mises en œuvre pour les atteindre, et le temps qui doit y être consacré.

---

<sup>1</sup> Voir la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU (1999)

<sup>2</sup> Ministère de la Culture et de l'Information *Rapport sur la politique culturelle nationale (document de travail)* Belgrade 2002

<sup>3</sup> Politiques culturelles en Europe, un condensé d'informations de base (faits et tendances) ERICarts/Conseil de l'Europe

5. En complément au Programme d'examen des politiques culturelles nationales, une documentation publiée par le Conseil de l'Europe et consacrée à la recherche en politique culturelle est maintenant disponible sous forme d'ouvrages ou de rapports : cette documentation est signalée quand nécessaire dans le texte de ce rapport qui comprend, en annexe, une liste de documents pertinents.

6. Une visite aussi brève n'a pas permis aux experts de rendre justice à la richesse et à la diversité de la vie culturelle serbe ou à l'ampleur des problèmes auxquels elle est confrontée. Il y a, en particulier, de nombreuses questions liées à des secteurs spécifiques d'activité qu'il n'a pas été possible de traiter. Les points de vue et les recommandations consignés dans ce rapport se fondent sur les impressions des experts au cours de leur visite, sur leurs réactions au document de travail d'auto-évaluation et à d'autres documents pertinents préparés par les autorités serbes.

7. A la demande du ministère, les experts se sont efforcés d'accorder une attention particulière à la décentralisation, la culture et la diversité culturelle, ainsi qu'à l'économie de marché, sans oublier les questions ordinairement traitées dans le programme d'évaluation du Conseil de l'Europe. Les experts espèrent que leur rapport contribuera utilement à l'initiation d'un débat national sur la politique culturelle en Serbie, même s'il ne sert qu'à susciter de nouvelles questions.

#### ***Qu'entendons-nous par politique culturelle ?***

8. Il ressort dans le document de travail que la décennie 1990-2000 en Serbie a été marquée par une absence de politique culturelle claire, et une marginalisation de la culture, qui n'a été prise en considération que dans la mesure où elle pouvait servir des buts nationalistes. Mais qu'entendons-nous exactement par politique culturelle ? Nous pourrions aborder le sujet en mettant en avant le principe démocratique essentiel, valable pour la culture comme pour n'importe quelle sphère de l'activité gouvernementale, qui veut que des dépenses publiques pour un objectif précis produisent un bénéfice public démontrable.

9. Nous pourrions alors définir provisoirement la politique culturelle comme la volonté des pouvoirs publics fédéraux, nationaux, régionaux ou locaux, d'intervenir par le jeu du processus démocratique dans des champs d'activité spécifiques, afin d'atteindre des objectifs stratégiques déterminés. Leur intervention peut prendre des formes directes et indirectes, législatives et financières. Les secteurs concernés peuvent englober la formation et l'éducation, les arts et les processus de création de tous ordres, la protection de l'héritage, les industries culturelles (surtout dans l'audiovisuel et l'édition), le marketing et la distribution, l'élargissement du public, les institutions culturelles, la participation individuelle, les réseaux d'accès, les installations et les équipements. La règle d'or, c'est que les pouvoirs publics définissent leurs interventions par des objectifs transparents et non par des références à des organisations particulières et à leurs activités.

#### ***La culture et l'économie de marché***

10. La Serbie s'est engagée dans une période de transition vers une société ouverte, une économie de marché et une plus grande intégration européenne, mais que nous dit l'économie de marché sur la culture en Europe aujourd'hui ? Les cultures des pays et des villes peuvent se confronter au niveau national et international, afin de mieux se faire connaître en tant que partenaires commerciaux ou destinations touristiques. Par exemple, il est intéressant de remarquer que les autorités locales en Serbie ont déjà manifesté leur intérêt pour le développement du tourisme culturel.

11. L'économie de marché nous apprend également que les citoyens attendent qu'on leur fasse des propositions sur la façon d'utiliser leur temps de loisir et de dépenser leurs revenus. C'est particulièrement vrai des jeunes. A l'avenir, il faut espérer qu'une majorité de citoyens serbes seront en mesure d'apprécier les avantages que représentent un emploi lucratif, des revenus disponibles et du temps libre, qui vont souvent de soi dans les pays européens occidentaux. Cependant, pour attirer l'attention des gens et les amener à s'impliquer différemment dans des activités culturelles, celles-ci devront être mises en concurrence, et il y aura une demande pour de nouveaux types d'activités qui s'ajouteront aux activités déjà répertoriées et valorisées. Il est évident que l'impact des nouvelles technologies a créé de nouvelles opportunités et brouillé les distinctions traditionnelles entre la « culture » au sens élevé du terme et le divertissement. La prospérité des biens et services culturels dépend plus que jamais de leur commercialisation efficace par leurs concepteurs et leurs prestataires ainsi que par les pouvoirs publics qui élaborent la politique culturelle et contrôlent les fonds publics.

12. Avec l'économie de marché, les systèmes de financement de la culture se compliquent. Les financements multiples provenant d'activités commerciales, de collectes de fonds et de diverses sources ainsi que des subventions de l'Etat, deviendront la norme pour la majorité des institutions culturelles. De nouveaux mécanismes de financement dont certains, comme le mécénat, impliquent le secteur privé, iront en augmentant de même que les trusts et fondations. Les citoyens devront être motivés pour accorder leur soutien, en espèce ou en nature, aux institutions culturelles qu'ils valorisent. Pour les institutions culturelles en tous genres, des compétences en marketing sont maintenant considérées comme un élément incontournable pour attirer et élargir les publics, et générer toutes sortes de revenus. C'est une des leçons fondamentales de l'économie de marché.

### ***La politique culturelle et les principes européens***

13. Le rapport du Conseil de l'Europe *La culture au cœur*<sup>4</sup> suggère que la plupart des pays européens ont orienté leur politique culturelle selon quatre principes clés :

- promouvoir l'identité culturelle
- promouvoir la diversité culturelle
- promouvoir la créativité
- promouvoir la participation à la vie culturelle

14. Dans leur mise en œuvre de la politique culturelle, les pouvoirs publics en Europe présentent un certain nombre de tendances constantes aux niveaux nationaux, régionaux et locaux, à savoir :

- soutenir les activités culturelles pour leur valeur intrinsèque
- soutenir la culture comme moyen d'atteindre certains objectifs sociaux et économiques et favoriser l'essor de la société civile
- reconnaître l'impact du secteur culturel en tant que secteur économique à part entière, et l'interaction entre les activités à but non lucratif et les industries culturelles et novatrices
- se dégager autant que possible de la gestion directe des activités et des institutions culturelles

---

<sup>4</sup> Rapport du groupe de travail européen sur la culture et le développement dans *La culture au cœur* Conseil de l'Europe 1996



- encourager le développement des réseaux et des institutions autonomes, dont font partie les réseaux de bénévoles appuyés par les pouvoirs publics mais structurellement indépendants
- agir en relation avec un certain nombre de partenaires dans le secteur public et/ou le secteur privé
- identifier les responsabilités des pouvoirs publics aux niveaux régional, local et national, en accord avec le principe de subsidiarité
- fonder le financement public sur des programmes de subventions attribuées sur la base d'accords spécifiques prenant en compte les buts, les objectifs et les résultats
- apporter une réponse pondérée aux besoins des institutions culturelles grâce à des programmes de financement de projets suffisamment souples pour encourager l'innovation créatrice, les initiatives artistiques et de nouvelles façons de travailler
- prévoir un soutien à la plupart des activités à but non lucratif par des financements multiples sous forme de bourses, mécénat, revenus commerciaux et autres activités destinées à collecter des fonds<sup>5</sup>

15. Au cours du quart de siècle qui vient de s'écouler, les pouvoirs publics ont été amenés à reconnaître que leur capacité à diriger et financer des activités culturelles est limitée. Ils doivent chercher de nouvelles formes de partenariat afin d'atteindre leurs objectifs. Dans toute l'Europe, les autorités régionales et locales, de même que les ministères, ont dû modifier leur vision des choses afin de répondre avec suffisamment de flexibilité aux initiatives et aux demandes de soutiens financiers pour de nouveaux types d'activités et d'installations. Alors que les citoyens s'organisaient autour de leurs centres d'intérêt et leurs inclinations culturelles et prenaient des initiatives pour mieux les promouvoir, un troisième secteur, composé d'ONG indépendantes, est apparu parallèlement aux institutions traditionnellement subventionnées par les pouvoirs publics. Quand un tel développement des ONG intervient, il nécessite et mérite un encouragement actif de la part des pouvoirs publics en tant que facteur clé de la société civile. En contrepartie, il offre aux autorités une plus grande liberté d'action et des opportunités multiples pour de nouvelles alliances en faveur de la création.

16. La tendance des pouvoirs publics à se dégager du financement et de la gestion directs de la culture avait amené à la reconnaissance croissante du contexte social et économique plus large où les activités culturelles à but non lucratif se déroulaient, ainsi qu'à l'exploration des complexités de l'interaction et de l'interdépendance entre les domaines culturels, sociaux et économiques de la politique publique.<sup>6</sup> Avec pour conséquence l'apparition de nouveaux discours de politique culturelle, qui ne se limitent plus à la description d'un petit éventail d'activités et d'institutions recevant des financements publics, mais abordent le rôle de l'investissement culturel lié à la réalisation de tout un ensemble d'objectifs de politique publique.

Pour réussir dans la nouvelle économie, les gouvernements doivent être prêts à réviser la signification et la place de la culture. Les produits culturels et les talents, surtout dans le domaine de la culture contemporaine, sont non seulement des atouts évidents mais aussi la plus grande ressource économique d'un pays. C'est une situation très inédite pour la culture, sa

<sup>5</sup> McILROY, Andrew *Funding the Future* Conseil de l'Europe 2001

<sup>6</sup> Voir PREKH, Bhiku *Rethinking Multiculturalism* Macmillan Press 2000 : « La culture d'une société est étroitement liée à ses institutions économiques et politiques ainsi qu'à d'autres institutions. Aucune société ne commence par développer sa culture avant ces institutions ou l'inverse. Elles sont également vitales pour sa survie, naissent et se développent ensemble, et s'influencent mutuellement »

gestion et surtout les activités commerciales. L'organisation commerciale doit être plus étendue, plus libre, et permettre d'évaluer la richesse potentielle de relations qui, jusqu'à présent, n'étaient pas productrices de valeur dans le sens économique du terme.<sup>7</sup>

17. Il faudrait que ces nouveaux discours<sup>8</sup> sur la culture ciblent un certain nombre de publics clés et de partenaires potentiels :

- la communauté culturelle qui avec des arguments plus élaborés serait mieux à même de se venir en aide
- différents niveaux de gouvernement, en particulier d'autres ministères
- le secteur des entreprises qui comprend les compagnies du pays ainsi que des entreprises internationales
- le monde des fondations
- les publics internationaux

18. Dans ce scénario, l'activité culturelle n'est plus considérée comme le mendiant tendant sa sébile mais comme le moteur d'un développement social et économique inscrit dans la durée, capable de rapporter beaucoup à partir d'un investissement public modeste. L'activité culturelle « renforce la société civile dans le sens où elle sensibilise les citoyens à la valeur de la créativité individuelle, pas seulement dans les arts mais à tous les niveaux de la vie sociale et économique, et stimule la confiance en soi et la prise de conscience »<sup>9</sup>

---

<sup>7</sup> Voir le projet pilote du Conseil de l'Europe Cultural Entrepreneuriat et diversité culturelle-Strasbourg 2002

<sup>8</sup> Voir LANDRY, Charles, Cultural Policy in Bosnia Herzogovina pp35-36

<sup>9</sup> Rapport du groupe de travail européen sur la culture et le développement *La culture au cœur* Editions du Conseil de l'Europe 1996

## LA POLITIQUE CULTURELLE EN SERBIE

Nous devons faire un grand inventaire des mesures à prendre dans les meilleurs délais<sup>10</sup>

### **La culture dans son contexte**

19. C'est un truisme de dire que la culture d'un pays ne peut être séparée de ses conditions sociales, économique et politiques, or la Serbie est confrontée à de graves difficultés depuis que l'opposition démocratique a renversé le régime de Milosevic en octobre 2000. « La Serbie s'est relevée de ses cendres porteuse de l'héritage de la République Fédérale Socialiste de Yougoslavie (RFSY), de dix années d'un gouvernement despotique et peu fiable, d'une économie dévastée et d'une infrastructure juridique et concrète gravement endommagée par la négligence et l'abus de pouvoir. »<sup>11</sup> Il faut aussi noter que la Serbie d'aujourd'hui abrite une des plus importantes populations de réfugiés en Europe, ainsi qu'une récente diaspora qui se chiffre par centaines de milliers de personnes.

20. Malgré les ravages de la dernière décennie et les difficultés actuelles, il est évident que les forces rescapées de la vie culturelle serbe ont pour origine une longue tradition de discours culturels visant à façonner l'identité nationale. Au niveau de l'infrastructure et de la gestion, ces forces se tournent vers les certitudes relatives qui avaient cours sous la République Fédérale Socialiste de Yougoslavie, où la décentralisation et une autonomie institutionnelle se sont affirmées en tant que traits distinctifs de la politique culturelle dès les années 1960. Ces pratiques traditionnelles sont encore très présentes aujourd'hui et peuvent être adaptées et développées en réponse aux nouvelles conditions sociales, économiques et politiques.

21. A une tradition de discours culturels et à des modes de pensée plus récents associés à la pratique du « socialisme autonome », on doit ajouter l'extraordinaire créativité, l'assurance et les nouvelles méthodes de travail qui sont nées de la forte opposition des artistes et des ONG culturelles au régime de Milosevic. Cette opposition a déjà eu une profonde influence sur la vie culturelle du pays, apportant « des idées et des concepts nouveaux que la scène institutionnelle déliquescence, étouffante et tournée vers le passé n'était plus en mesure de produire. Ainsi, cette pratique artistique sert de transition entre la période contestataire et celle de l'activisme, la provocation et l'action. »<sup>12</sup>

En Serbie, ce sont des composantes vitales pour la mise en œuvre d'une politique culturelle dynamique et tournée vers l'avenir, tant à l'intérieur des frontières que dans le contexte de l'Europe du Sud-Est et de l'Europe au sens large.

### **Le ministère de la Culture et de l'Information en transition**

22. Le ministère, principal prestataire de subventions, est aussi le défenseur de la culture au gouvernement. Il est responsable de l'élaboration d'une politique culturelle et de nouveaux arguments en faveur de la culture, secteur privilégié pour des investissements et des progrès sociaux et économiques durables. Les changements radicaux qui sont en cours dans le domaine législatif offrent une formidable opportunité de révision de la législation culturelle existante. Il faut également savoir que la culture n'a pas la priorité sur les problèmes sociaux ou économiques. Et donc

<sup>10</sup> *The Last Decade, Serbian Citizens in the struggle for democracy 1991-2001 Press Documents*  
Edition 12 p.37

<sup>11</sup> Ministère de l'Education et des Sports de la République de Serbie *Quality Education for All* Belgrade 2001

<sup>12</sup> *The Last Decade, Serbian Citizens in the struggle for democracy 1991-2001 Press Documents*  
Edition 12 p.37

le ministère et l'Agence pour le Développement Culturel doivent s'assurer qu'au gouvernement, la culture ne sera pas marginalisée au cours d'un processus de transition qui s'annonce long et difficile et verra la remise en question de nombreuses certitudes antérieures. Elle doit être fermement soutenue en tant que secteur économique à part entière car elle est un élément essentiel pour la reconstruction économique et sociale de la Serbie, et pour l'intégration progressive du pays dans les institutions européennes.

23. Les experts recommandent, pour appuyer cet effort, que la coopération interministérielle dont le document de travail reconnaît qu'elle existe déjà dans certains domaines, s'élargisse notamment aux ministères des Finances, de l'Education, du Tourisme, de la Science et de la technologie, des Affaires étrangères, des Affaires sociales, de la Fonction publique et des Collectivités locales. Nous notons que l'Agence pour le Développement Culturel est bien placée pour travailler avec le ministère à renforcer les liens entre ces diverses organisations et promouvoir une coordination efficace.

24. Les experts notent que le ministre fait déjà un rapport annuel au Parlement, ce qui est une excellente démonstration de l'obligation de rendre des comptes et donne aux représentants élus l'occasion de débattre de la culture au moins une fois par an.

25. Le ministère a une autre tâche urgente qui est de jouer un rôle d'arbitre entre les différentes et multiples demandes de soutien financier : tout en espérant qu'en temps utile, et en plus des nouvelles sources de financements, des fonds publics plus importants seront disponibles pour la culture, il faudra toujours opérer des choix difficiles mais inévitables pour la répartition de ressources nécessairement limitées.

### ***Un nouveau rôle pour le ministère***

26. Dans le passé, et malgré le développement de la décentralisation et de l'autonomie remontant aux années 1960 auquel le document de travail fait référence, le ministère conservait un rôle déterminant dans la définition des activités culturelles et était très impliqué dans la gestion quotidienne des institutions, des réseaux et des activités qu'il soutenait. Depuis 2000, ce modèle étatique de politique culturelle a commencé à changer grâce à l'avènement des financements limités pour les projets et les institutions, des compétitions ouvertes pour l'attribution de subventions, la mise à contribution de groupes de pairs pour l'évaluation, et la transparence dans les prises de décision. Les auteurs du document de travail croient qu'on peut encore accomplir des progrès dans ces secteurs et plus particulièrement dans l'évaluation des activités subventionnées. Ils pensent également que de nouvelles réformes seront nécessaires et les experts sont d'accord sur ce point.

27. Aujourd'hui, le ministère doit relever un défi totalement inédit : comment réorganiser ses priorités pour favoriser le rôle directif, la pensée stratégique, insister sur les buts à poursuivre, décider des objectifs nationaux et des lignes directrices de sa politique, sensibiliser, conseiller, coordonner et évaluer, travailler avec divers partenaires aux niveaux international, central (ministères et départements) régional et local (communes et institutions culturelles).

28. Il en résulte que ce nouveau rôle doit se refléter dans l'organisation du ministère qui adoptera une dimension horizontale et une dimension verticale dans le développement de la politique culturelle et dans l'ensemble de son travail. D'une part, le ministère continuera de fournir les services spécifiques (verticaux) qui sont reliés aux secteurs des activités spécialisées qu'il soutient ; d'autre part, il devra s'adapter à des exigences totalement nouvelles (horizontales) et faire progresser toute une gamme de questions politiques qui affectent le fonctionnement de chacun

des secteurs spécialisés – par exemple la décentralisation, le multiculturalisme, la formation, l'éducation et le réalignment de la culture sur l'économie de marché. Entre les dimensions verticale et horizontale doit être maintenu un équilibre ou une tension saine. Quand la culture se repositionne dans une nouvelle société, la dimension horizontale gagne en puissance, tandis que les secteurs spécialisés acquièrent une certaine indépendance par rapport au ministère.

29. Quelques fonctions clés du ministère assumant son nouveau rôle :

- entretenir des relations effectives avec les ministères concernés et les administrations qui ont un impact sur la culture
- travailler avec l'Institut pour le Développement Culturel, fondé il y a trente-cinq ans, afin d'explorer et diriger la politique culturelle
- travailler avec l'Agence pour le Développement Culturel, un organisme public, afin d'améliorer l'économie culturelle
- suivre et coordonner la contribution du ministère à la législation s'appliquant à la culture
- travailler avec la commission parlementaire pour la culture et l'information afin de superviser – et influencer sur – des projets de loi ou en prendre l'initiative
- entretenir des relations effectives avec les autorités locales
- veiller à la mise en œuvre de la politique culturelle et s'assurer qu'elle est régulièrement réexaminée
- suivre et coordonner la formation à la gestion et ses exigences
- développer et coordonner la collecte, l'analyse et la publication des statistiques culturelles
- développer les activités de recherche du ministère

30. Afin d'aider le ministre et ses collaborateurs à s'acquitter de ces fonctions, il faudrait étudier la possibilité de mettre en place une petite unité de politique culturelle (à l'intérieur du ministère) dirigée par un vice-ministre : une telle unité serait très utile pour la réforme de la législation, la préparation du budget et l'évolution de la politique. De même, certaines des fonctions qui viennent d'être énumérées pourraient être prises en charge par un observatoire culturel indépendant comme il en a été implanté avec succès dans un certain nombre de pays européens, ou alors par un autre type d'agence extérieure, tel que l'Institut pour le Développement Culturel ou l'Université des Arts, agissant pour le compte du ministère. L'important, c'est que le ministère se crée un espace où il puisse couramment traiter les objectifs et les questions politiques de façon approfondie.

31. Les experts ont été favorablement impressionnés par le mélange d'énergie, de réalisme et d'ouverture aux idées nouvelles permettant au ministère et à ses partenaires du secteur culturel de relever les nombreux défis auxquels ils sont confrontés. S'ils restent fidèles au mot d'ordre « activisme, provocation et action » qu'ils se sont donné, ils réussiront.

## **ASPECTS DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

### ***Belgrade, capitale de la culture***

32. En Serbie, c'est à Belgrade que l'on trouve le plus grand nombre d'institutions culturelles et d'activités artistiques. Selon le conseil municipal, 4% du budget de la ville est consacré à la culture, qui comprend un secteur institutionnel employant environ 1900 personnes et des programmes complémentaires soutenant des projets et des artistes. Belgrade est le siège de huit festivals importants dont le BITEF, un

des plus prestigieux festivals de théâtre au monde. Les experts ont constaté qu'après le traumatisme de la dernière décennie, la municipalité travaille déjà en étroite relation avec le ministère pour rétablir la position de la ville en tant que centre international pour la culture et les activités artistiques de toutes sortes.

33. Le phénomène de la capitale qui absorbe une bonne part de l'énergie et de la créativité d'un pays est bien connu dans toute l'Europe. L'importance de telles forces d'attraction pour l'identité culturelle est indéniable. Cependant, en termes de politique nationale, il faut veiller à ce que les inégalités entre la vie culturelle de la capitale et celle du reste du pays ne deviennent endémiques. A chaque fois que l'occasion se présente, il faut partager les ressources et les distribuer localement grâce à des mécanismes dont les tournées sont un exemple : les publics provinciaux ne doivent pas être privés des prestations professionnelles de qualité de la capitale que leurs impôts aident à financer.

34. Les experts sont conscients, après leurs visites à Cacak, Novi Sad, Subotica et Jagodina, qu'une vie culturelle riche et variée existe en dehors de Belgrade, dans des villes qui ont leurs propres institutions culturelles dont des ONG actives et efficaces. Cependant, « il y a très peu d'artistes indépendants en dehors de Belgrade », nous a-t-on déclaré, ce qui est révélateur d'une répartition géographique des ressources peu équilibrée. D'autre part, on nous a mentionné à plusieurs reprises une division nord/sud particulièrement sensible en ce qui concerne la qualité de la vie culturelle du pays. Ce sont des questions que la politique culturelle doit traiter et surveiller aux niveaux régional, communal et national.

35. L'économie culturelle à Belgrade est bien développée. Cependant, avec la disparition d'une partie des marchés de l'ex-Yougoslavie, il serait logique que par certains aspects l'infrastructure actuelle des institutions culturelles à Belgrade ne pèse trop lourd. De plus, comme le document de travail l'expose avec franchise, une inflation très élevée et une réduction du train de vie des gens a fait s'effondrer le marché culturel en Serbie pendant les années 1990 ; un nouveau marché de biens et services culturels commence très graduellement à se mettre en place.<sup>13</sup> D'autre part, il est évident qu'il est urgent d'investir dans les bâtiments et les équipements culturels de tous les secteurs d'activité, aussi bien à Belgrade que dans les villes que nous avons visitées. Par exemple, la campagne du Théâtre National pour construire un opéra dans le nouveau Belgrade dont les recettes, vu sa capacité, pourraient tripler par rapport à celles du TN, illustre la nécessité d'une pensée stratégique, d'une rationalisation des ressources, de nouvelles sources de financement pour la culture, et d'un programme d'investissement de capitaux à long terme.

### **Décentralisation**

36. La décentralisation est une stratégie clé qui permet au ministère de se consacrer à des tâches essentiellement nationales et gouvernementales, afin de développer des partenariats avec d'autres organismes. Selon un des principes du Conseil de l'Europe, la décentralisation des pouvoirs est une excellente occasion d'encourager la participation des citoyens aux institutions locales, surtout pour les membres des minorités. Si la stratégie de la décentralisation doit aboutir, elle sera activement stimulée en procédant pour l'essentiel de la façon suivante :

- transfert de responsabilités aux municipalités élues pour des décisions qui leur reviendront

<sup>13</sup> Ministère de la Culture et de l'Information *Evaluation de la politique culturelle nationale* (document de travail) Belgrade 2002

- transfert de responsabilités aux administrations régionales ou aux communes
- encouragement à la gestion autonome des institutions culturelles financées par l'Etat

37. Dans le même temps, les experts comptent sur le ministère pour qu'il n'use pas de la décentralisation comme d'un moyen pour se débarrasser de ses responsabilités centrales, mais plutôt comme d'une stratégie créative qui lui permettra d'élaborer les relations nécessaires à une articulation productive entre les niveaux national, régional et local du système – des relations fondées sur une politique culturelle et des objectifs adoptés d'un commun accord.

38. Il est évident que les municipalités démocratiquement élues soutiendront la culture à des degrés divers. Concernant celles qui prennent du retard, le ministère a le devoir de ne pas abandonner les publics et les animateurs des zones « désertées ». Il doit travailler avec eux pour persuader leurs représentants de s'impliquer davantage dans le soutien à la culture, qui permet d'atteindre toute une série d'objectifs civiques. Dans certains cas, des accords de financements conjoints peuvent appuyer efficacement cette démarche.

39. En ce qui concerne les communes et les institutions culturelles, il faut reconnaître que le rythme de la décentralisation n'est pas contrôlé par le seul ministère de la Culture mais aussi par des finances publiques limitées qui sont un frein évident. Cependant, il faudrait encourager tous les secteurs à progressivement se détacher du ministère. Ils y parviendront en adoptant une approche stratégique face aux innovations politiques, en développant leur autonomie, en adoptant des pratiques commerciales modernes, en instituant des collectes de fonds et des stratégies commerciales, et en travaillant avec le ministère sans attendre qu'il résolve leurs problèmes. C'est un processus difficile et délicat.

40. En tant que province autonome, la Vojvodine est en train de regagner ses anciennes prérogatives grâce à une loi « de portée générale » et à d'autres textes législatifs au niveau républicain (ex. la loi sur la diffusion radiophonique et télévisée). Même si les affaires culturelles en Vojvodine traversent les mêmes difficultés que celles rencontrées au niveau national, la province offre, de l'avis général, un modèle déjà concluant pour la décentralisation au niveau régional. La pratique de la collaboration avec le ministère et les communes est bien établie. En accord avec le besoin de transparence et de rendre des comptes, les structures et les procédures pour la sélection et l'évaluation des institutions, des projets et des artistes financés par la région semblent bien assimilées. A Subotica, la coopération transfrontalière active avec la Hongrie est un des aspects positifs de la politique générale et il est souhaitable qu'elle se poursuive.

41. Le secrétariat pour l'Education et la Culture de la Vojvodine se propose de publier un document de politique culturelle en mars 2003, et il a semblé aux experts que les villes et les communes de tout le pays gagneraient à adopter une démarche similaire. La préparation des documents de politique culturelle locale servirait à :

- contrôler les activités et les installations
- identifier les besoins et les aspirations au niveau local
- fixer les objectifs et les priorités
- engager le débat avec les parties prenantes au niveau local (dont le grand public fait partie), le ministère et les autorités locales voisines

42. Cet exercice encouragerait les citoyens de la région à poser des questions fondamentales et à apporter des réponses novatrices, par exemple en relation avec :

- des réseaux tels que les centres culturels, les bibliothèques, les musées, en se proposant de les réorganiser et en étudiant les moyens d'y parvenir
- les besoins spécifiques des jeunes
- l'extension de la diversité culturelle
- la culture liée au développement social et économique, et l'enrichissement mutuel de ces deux secteurs, par exemple grâce au tourisme
- les ONG qui peuvent aider à réaliser des objectifs locaux

43. A Subotica et à Cacak, les experts ont eu confirmation que les autorités locales, qui représentent pourtant des régions très différentes, collaborent déjà avec le ministère et leurs propres institutions culturelles afin d'adopter une approche stratégique de l'élaboration de la politique culturelle

**Note sur le multiculturalisme**

44. L'interpénétration historique des différentes communautés nationales et ethniques dans une zone géographique relativement restreinte demeure un trait distinctif de la République Fédérale de Yougoslavie (RFY) et de toute la région des Balkans. Après la victoire de l'opposition démocratique en Serbie à l'automne 2000, une attention particulière a été accordée à la situation des minorités et la RFY a signé la Convention cadre pour la Protection des minorités nationales en 2001, et la loi fédérale sur la protection des droits et des libertés des minorités nationales est passée en 2002. L'expérience yougoslave et les progrès futurs de cette région sont du plus grand intérêt pour la famille des nations européennes, car « c'est précisément parce que les Yougoslaves ne sont pas très différents des autres peuples qu'il nous faut prêter une attention particulière aux échecs qu'ils ont rencontrés dans l'édification d'une nation, et reconnaître que le potentiel d'effondrements violents est présent dans toute société hétérogène »<sup>14</sup>

45. En remplissant les termes de la Convention, le ministère fédéral des Communautés nationales et ethniques s'est montré particulièrement dynamique. Il a :

- adopté une législation tournée vers l'avenir (dont un des points essentiels est les dispositions visant à donner aux minorités une participation effective dans les prises de décision sur des questions qui les concernent)
- créé un centre culturel pour les minorités ethniques à Belgrade, qui serait le premier d'un réseau de centres similaires
- publié un rapport détaillé sur l'application de la Convention-cadre<sup>15</sup>
- pris d'autres mesures pratiques

Cependant, il s'agit d'un domaine qui est également régi par la législation en vigueur aux niveaux républicain<sup>16</sup> et provincial, dont on attend qu'elle exerce une grande influence à tous les échelons de la politique culturelle.

<sup>14</sup> WACHTEL Andrew, Baruch *Making a Nation, Breaking a Nation, literature and cultural politics in Yugoslavia* Stanford 1998

<sup>15</sup> *Premier rapport de la République Fédérale de Yougoslavie sur l'application de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales*, ministère fédéral des Minorités nationales et ethniques, Belgrade 2002

<sup>16</sup> Par exemple les lois sur l'utilisation officielle des langues, sur la diffusion radiophonique et télévisée, et sur l'information



46. A cause de l'impact de la guerre, le nombre et la répartition des minorités ont certainement été grandement modifiés depuis le recensement de 1991, qui demeure la seule source fiable de statistiques en attendant les résultats du recensement de 2002 qui seront publiés en 2003. Cependant, il est certain qu'à l'avenir le multiculturalisme demeurera la caractéristique essentielle de la société serbe et, si tout va bien, un de ses atouts déterminants.

47. Il ressort également que la politique publique devra prendre en compte les différences marquées dans la répartition et la concentration des minorités dans les différentes parties du pays, ainsi que la présence d'un grand nombre de réfugiés qui se prolongera encore un certain temps. Par exemple, la ville de Subotica sur la frontière nord, qui a une population de 100 000 habitants, englobe 24 nationalités, dont 40% de Hongrois et 30% de Croates, et 22 confessions dont la plus importante est la catholique romaine. En revanche, la ville de Cacak, au sud, compte 117 000 habitants dont 97% de Serbes et ses ressources sont lourdement mises à contribution par la présence des réfugiés et l'immigration des habitants des campagnes environnantes.

48. Pour le moment, nous notons que les indices sont positifs mais sur le plan pratique, ils ne sont pas suffisants. La campagne pour la tolérance du ministère fédéral va dans le bon sens ainsi que son soutien au premier de toute une série de centres multiculturels amenés à voir le jour. Le document de travail atteste des efforts du ministère de la Culture en ce qui concerne les besoins et les aspirations des communautés minoritaires (les Roms font l'objet d'une attention prioritaire). Le ministère républicain de la Culture et le ministère fédéral des Communautés nationales et ethniques ont établi des relations de travail satisfaisantes. Dans le même temps, la culture des minorités « n'est pas visible dans l'espace public au sens large »<sup>17</sup>, et il n'y a pas encore de preuves qu'il existe une activité interculturelle qui se distinguerait d'une activité multiculturelle. Les mesures positives pour remédier à ces carences doivent passer par les médias, le travail des institutions culturelles aux niveaux central, régional et municipal, et une plus grande coopération entre le ministère de la Culture et de l'Information et celui de l'Education.

49. Les experts sont d'avis que dans le domaine hautement sensible de la politique culturelle le ministère devrait adopter une approche stratégique et préventive. Des aménagements de travail avec la province autonome de la Vojvodine, le ministère de l'Education et le ministère fédéral, sont des conditions essentielles pour une évolution constructive et durable. Il faut aussi veiller à ce que le processus visant à assurer une société ouverte, altruiste et tolérante n'éclipse pas d'autres aspects de la diversité culturelle. Cela signifie que des questions telles que l'accès des handicapés aux divers privilèges culturels ne peuvent pas être laissées de côté en attendant que les conditions économiques s'améliorent. Elles doivent dès maintenant être incluses dans les prévisions et les projets des pouvoirs publics et des institutions culturelles, et s'intégrer au processus d'évaluation et de contrôle institutionnel proposé par le ministère.

50. Pour de plus amples informations sur ce sujet, les experts renvoient le lecteur à l'étude de Tony Bennett pour le Conseil de l'Europe *Differing Diversities : Cultural Policy and Cultural Diversity* 2001. Ce travail de recherche prend en compte la diversité culturelle résultant d'un processus historique de flux migratoires à l'intérieur des Etats, et d'un Etat à l'autre, ainsi que la diversité culturelle qui a subsisté sur de

---

<sup>17</sup> Ministère de la Culture et de l'Information *National Cultural Policy Review* (document de travail) Belgrade 2002

longues périodes dans différentes sociétés. La diversité culturelle sous toutes ses formes peut difficilement s'adapter aux définitions traditionnelles de la politique culturelle. Dans la plupart des pays, l'évolution du paysage artistique et culturel n'a pas été en mesure de refléter les réalités d'un paysage social transformé. Le passage de l'homogénéité à la diversité en tant que nouvelle norme sociale requiert un réexamen des processus, des mécanismes et des relations nécessaires à une évolution politique démocratique des sociétés hétérogènes.

### **Participation**

51. Le document de travail donne une indication sur le déclin de la consommation publique de biens et services culturels dans les principaux secteurs d'activité au cours de la dernière décennie. Le document de travail se réfère également à l'existence d'un secteur important d'activités amateur, essentiellement orienté vers des festivals et des manifestations, et très dépendant des subventions publiques pour gérer ses locaux et son administration. Comment ces deux aspects de la participation – la consommation payante des biens et services culturels produits professionnellement et l'implication bénévole dans des activités amateur – évoluent-ils dans la nouvelle Serbie ?

52. Nous avons déjà mentionné que dans une économie de marché, la culture doit être compétitive pour capter l'attention du consommateur. Afin de garder et élargir leur public, les organismes professionnels doivent user de techniques commerciales spécifiques. Les compétences en marketing doivent être renforcées par des offres de stages de perfectionnement. Les experts ont relevé que l'Agence pour le Développement Culturel compte parmi ses principaux objectifs d'être le « bras commercial » du ministère de la Culture. Ils recommandent un dialogue actif avec les milieux d'affaires afin d'améliorer les perspectives du mécénat et échanger des compétences grâce à la formation et à d'autres coopérations possibles entre les secteurs culturels et commerciaux.

53. Quant aux activités amateur ou bénévoles, il faut s'attendre à leur diversification qui reflétera une gamme de choix plus large que par le passé pour le consommateur, et aussi, le moment venu, prendre en compte les activités visant à soutenir les institutions professionnelles (telles que les amis des musées etc.). Des activités bénévoles de ce type dépendent avant tout de l'enthousiasme des participants et non de subventions de l'Etat. Cependant, les autorités ont une part de responsabilité dans l'élaboration des stratégies qui encouragent le développement et la diversification des activités bénévoles contribuant de façon positive à l'essor de la société civile. L'encouragement de nouvelles formes de participation à la culture grâce à tout un éventail d'activités est une illustration supplémentaire de la nécessité d'une collaboration étroite entre les ministères de la Culture et de l'Education. Et il faudrait accorder une attention particulière aux besoins et aux aspirations des jeunes. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que le terme d'amateur ou de bénévole ne se réfère pas uniquement au domaine du folklore, il concerne la totalité des activités culturelles et artistiques dont les plus avant-gardistes.

54. En Grande-Bretagne, les études visant à définir l'impact social d'une activité d'animateur ou d'artiste amateur, a démontré que s'impliquer dans un domaine artistique :

- peut donner les moyens d'agir, alimenter une démocratie locale et encourager les gens à devenir des citoyens plus actifs
- permet l'épanouissement personnel, donne confiance en soi, favorise l'esprit d'entreprise, l'acquisition de compétences ainsi que des

événements riches d'enseignements qui peuvent améliorer les contacts sociaux et les perspectives de travail des gens

- peut contribuer à la cohésion sociale en donnant naissance à des réseaux et des idées nouvelles, en favorisant les capacités d'organisation et d'autodétermination au niveau local
- procure des bénéfices dans d'autres secteurs comme la défense de l'environnement et la promotion de la santé, et apporte des éléments de créativité et d'organisation structurelle
- engendre des changements sociaux qui peuvent être constatés, évalués et canalisés
- représente un élément flexible, réactif et rentable de la stratégie du développement local
- renforce la vie culturelle car il s'agit d'un facteur vital de réussite et non d'une solution de facilité pour la politique sociale<sup>18</sup>

55. Afin de mieux accompagner, d'une année sur l'autre, l'évolution des deux principaux aspects de la participation publique, le ministère et l'Institut pour le Développement Culturel devraient se doter d'une base de données statistiques

### **Les centres culturels**

56. Dans les pays communistes européens, le centre culturel était une unité clé des infrastructures, destiné à satisfaire les besoins locaux dans la limite des prescriptions idéologiques de la politique culturelle. Les experts ont appris avec intérêt, grâce au document de travail, que plus d'une centaine de ces centres demeurent en activité dans la Serbie d'aujourd'hui, et 80 d'entre eux ont participé au « programme de renforcement des capacités » organisé par le centre de l'Université des Arts pour la formation professionnelle continue.

57. Pour les dirigeants d'aujourd'hui, des centres culturels comme celui que les experts ont visité à Cacak posent un problème. Ces centres sont généralement bien situés au cœur de leurs localités et font partie d'un réseau de salles présentant un certain nombre de points communs au niveau des installations techniques, ce qui permet d'y faire tourner les spectacles produits par les troupes subventionnées par l'Etat dans les grandes agglomérations à l'extérieur de Belgrade ; ce réseau sert également de tremplin pour les acteurs des troupes amateur locales et en principe, il permet également de montrer des films ainsi que certains types d'expositions. Malheureusement, le budget de fonctionnement des centres, sans même prendre en compte le coût des activités, absorbe une grande part du budget des communes alloué à la culture. De plus, leur architecture est adaptée à un certain registre de représentations conventionnelles et convient mal à l'évolution des besoins.

58. Lors de notre réunion avec le secrétariat à l'Education et à la Culture de la province autonome de la Vojvodine, on nous a informés d'un éventuel projet qui verrait les centres culturels de la province proposés à la privatisation, pour tester le marché, étant entendu que les centres ne pourraient pas être détournés de leur fonction initiale. Il est de toute façon évident que les plus petites villes ne seront pas en mesure d'entretenir leurs centres. A Cacak, 117 000 habitants, le centre a pris des mesures pour diversifier ses revenus et ses activités en louant des locaux aux entreprises locales et en hébergeant une partie de la bibliothèque municipale ainsi que Radio Cacak, l'office du tourisme et une école locale de films d'animation.

59. De tels aménagements doivent être considérés comme des expédients nécessaires (le document de travail indique qu'ils sont très répandus dans d'autres

<sup>18</sup> Voir MATAROSSO, François *The Social Impact of Participation in the Arts* Comedia 1997

centres). Mais le danger subsiste que la politique pour les centres culturels soit entravée par l'entretien et le fonctionnement des bâtiments existants, ce que l'on pourrait résumer par «comment les garder ouverts ? », alors que la question fondamentale, « quel est le rôle d'un centre culturel au 21<sup>e</sup> siècle ? », n'est toujours pas posée.

60. Les experts estiment qu'il y a plus d'une réponse à cette question. Cela a été démontré dans les années 1990 avec la création de centres culturels indépendants tels que le Rex (le centre culturel de Radio B92) et le Centre pour la Décontamination Culturelle, tous les deux situés à Belgrade, Apostrof à Novi Sad et Konkordia à Vrsac « qui offrent la possibilité d'expositions systématiques de la nouvelle production artistique dans tous les domaines de la création ».<sup>19</sup>

61. Les experts recommandent donc que dans le contexte de la préparation des rapports sur la politique culturelle locale exposés dans les paragraphes 41/42, le rôle et le développement des centres culturels soient considérés comme un problème de politique culturelle locale devant être traité par le ministère, en partenariat avec les communes et la province autonome de la Vojvodine. Il s'agirait de réactiver un réseau viable de centres culturels pour des objectifs spécifiques, et éventuellement de créer un certain nombre de centres nouveaux et plus ouverts pour remplacer les bâtiments existants.

62. Si on considère cette recommandation, ainsi que les questions plus vastes du multiculturalisme et de la participation active de la population locale à la culture abordées plus haut, les Chitalishte, réseau étendu de centres socioculturels bulgares, offre un exemple intéressant et bien documenté entre traditions et réformes :

Au début de 1997, le ministère de la Culture bulgare et le Programme de Développement de l'ONU (PNUD) ont élaboré un projet pilote visant à promouvoir le développement du pays et la participation de la population locale en élargissant le rôle et les activités des Chitalishte. Le projet a deux objectifs : a) élargir le rôle des Chitalishte afin de contribuer à l'essor de la société civile en Bulgarie et encourager la participation civile active au niveau local ; b) fournir aux Chitalishte pilotes des possibilités de mettre au point des mécanismes d'autofinancement à long terme et de mobiliser des sources additionnelles de financement. Le projet est né de la conviction que la Bulgarie manque de mécanismes novateurs pour encourager les gens à participer aux processus sociaux. Le réseau de Chitalishte bulgares peut potentiellement contribuer au renforcement de la participation publique au niveau local en utilisant de nouveaux instruments.<sup>20</sup>

Un projet pilote performant, s'étendant sur trois ans, et qui implique une sélection de 42 Chitalishte dans des zones rurales et urbaines, s'est traduit par des propositions concrètes visant à la réanimation de tout le réseau considéré comme un élément majeur de la politique culturelle.

### **ONG**

63. Les ONG sont symboliques de l'opposition à la culture officielle nationaliste patronnée par l'Etat des années Milosevic. On a estimé que 50% de la résistance au régime de Milosevic au cours des années 1990 s'était manifestée par le biais de la

<sup>19</sup> *The Last Decade, Serbian Citizens in the struggle for democracy 1991-2001* Press Documents Edition 12

<sup>20</sup> *The Bulgarian Chitalishte – Past, Present and Future* Ministère de la Culture bulgare, Sophia 2000

culture et des luttes actives des ONG, des artistes et des éditeurs indépendants luttant pour un mode de vie différent. Ce combat s'est étendu à tout le pays. Parfois, les ONG recevaient une assistance matérielle substantielle de la part de la communauté internationale, et tout particulièrement de la Fondation Soros : en Serbie, le Fonds pour une Société Ouverte s'est montré très actif, par exemple en permettant l'accès à des formations de qualité.

64. Grâce à leur foi dans des valeurs différentes, les ONG ont apporté et apportent une contribution non négligeable à la cause d'une société ouverte basée sur la démocratie, la prééminence du droit, les concepts de société civile et de citoyenneté active. Par exemple, le Centre pour la Décontamination Culturelle (CZKD) créé à Belgrade en 1993, a été présenté comme une « institution culturelle supranationale » visant à « faire revivre les disciplines de culture générale et le débat public... l'objectif du Centre est de contribuer à purifier une atmosphère contaminée par la haine, la destruction et un nationalisme orchestré »<sup>21</sup> Le CZKD n'était qu'une des nombreuses ONG qui ont vu le jour à cette époque et qui ont travaillé dans des conditions très difficiles : par exemple, en 1993, les autorités ont procédé à des purges chez ceux qu'elles estimaient politiquement déviants à la Radio Télévision Serbe, au Théâtre National, au Musée d'Art Moderne, au Centre Clinique ainsi que dans d'autres institutions ; en 1995 le ministère de la Culture a interdit la fondation Soros en Yougoslavie.

65. Certaines des ONG ont été créées pour une mission éducative spécifique afin de préparer l'avenir démocratique. *L'Ecole Ouverte de Belgrade*, créée en 1993 devait « mettre en relation les futurs dirigeants de différents secteurs ». *Le Réseau Académique Educatif Alternatif*, fondé en réponse à la loi restreignant les libertés des universités en 1998, exigeait que « les étudiants ayant obtenu des diplômes [dans le cadre du Réseau] se tiennent prêts à occuper des fonctions dans l'économie de marché et la société civile du gouvernement central et des gouvernements locaux. »<sup>22</sup> Les ONG serbes ont tenu leurs promesses, leur influence positive est évidente, elles continuent à jouer un rôle important pour le changement social et l'intégration européenne dans le domaine culturel. Par exemple le CZKD participe au Forum des réseaux culturels européens, Rex occupe un rôle de premier plan dans les Halles Trans-Europe, Remont et CZKD ont récemment participé à un rassemblement du Réseau des banlieues d'Europe à Berlin.

66. Le rôle des ONG culturelles demeure vital en ce qui concerne :

- des secteurs spécifiques de l'activité culturelle
- l'élargissement de la base de la société civile
- d'éventuels partenariats économiques avec le ministère, d'autres pouvoirs publics et des institutions culturelles d'Etat
- des modèles pour des développements institutionnels

67. L'importance de la contribution apportée par les principales ONG en Serbie au cours de la décennie écoulée, et l'ouverture à la coopération avec les ONG du ministère de la Culture serbe depuis octobre 2000, ont amené les experts à recommander vivement que l'expérience serbe dans ce domaine serve de modèle pour de bonnes pratiques dans d'autres pays en transition, ainsi que d'élément de base inestimable pour l'élaboration de la politique culturelle en Serbie.

68. Cependant, il faut veiller à consolider et développer ce qui a été accompli. Pour sa politique culturelle nationale, le ministère doit se défendre des stratégies à court

<sup>21</sup> *The Last Decade, Serbian Citizens in the Struggle for Democracy and an Open Society* 1991-2001

<sup>22</sup> Ibid/412, 413

terme, soutenir le travail des ONG et les méthodes efficaces qu'elles ont mises en place, sans perdre de vue les objectifs qu'elles s'étaient donnés, la qualité du travail et la compétence administrative. Vu le haut niveau de formation des cadres des meilleures ONG, le ministère devrait éventuellement envisager de déléguer certaines tâches à des ONG qui interviendraient en qualité d'intermédiaires, par exemple dans le domaine de la décentralisation. Des stratégies similaires devraient être adoptées aux niveaux régionaux et municipaux afin d'élargir la base des activités des ONG dans le domaine culturel et étendre le concept de « transfert positif d'énergie civique ». Cela implique d'élargir la base de la pyramide en augmentant le nombre d'ONG culturelles qui ne sont qu'une centaine sur 2800 ONG recensées, tous secteurs confondus.

69. Le ministère devrait prêter une attention particulière aux inquiétudes exprimées par certaines des ONG les plus actives et les plus efficaces en ce qui concerne la réduction ou la suppression des financements internationaux à court terme, et à la menace que cela fait peser sur l'indépendance de leur production dont l'effondrement serait un désastre pour la politique culturelle. Le document de travail du ministère affirme qu'aujourd'hui, pour les demandes de financement de projets, les ONG sont placées sur un pied d'égalité avec les organismes publics, mais dans la compétition pour des subventions nécessairement limitées, il faudrait des garanties qui assurent une position équitable pour les ONG (et pour les artistes pris isolément). De plus, il semble qu'une nouvelle législation soit nécessaire afin que le statut des organisations à but non lucratif dans leur ensemble soit reconnu et sauvegardé.

70. En ce qui concerne les ONG, elles devraient comprendre que le ministère a traditionnellement le devoir d'assumer de nombreuses tâches et obligations qui peuvent différer grandement de leurs objectifs et de leurs préoccupations. L'entretien de certains réseaux d'institutions culturelles publiques et la protection de l'héritage culturel du pays en font partie. Il revient à la politique culturelle d'identifier les changements nécessaires dans tel ou tel secteur et de favoriser un équilibre raisonnable des priorités.

### ***Les institutions culturelles***

71. Les profils institutionnels évoluent avec le temps. Les institutions d'Etat connaissent une période de mutation succédant à la tentative de les assujettir aux dogmes politiques nationalistes. Maintenant, elles se trouvent confrontées au programme législatif et à son application, ainsi qu'aux processus d'intégration européenne et de conversion à l'économie de marché. Elles ont en commun des structures de gouvernance et de gestion héritées de l'époque socialiste, avec des conseils d'administration et des directeurs théoriquement indépendants mais désignés par l'Etat. Elles subissent des pressions inévitables pour réduire leur dépendance vis-à-vis de l'Etat et accroître leur autonomie financière, administrative et directoriale. En même temps qu'elles acquièrent leur indépendance, les institutions culturelles publiques vont avoir tendance à se rapprocher des ONG à but non lucratif.

72. D'après le document de travail, le ministère subventionne à l'heure actuelle 173 institutions culturelles publiques mais n'est directement responsable que de 23 Institutions d'Etat. Le ministre a l'intention de créer un système de contrôle et d'évaluation de toutes les principales institutions en faisant appel à des experts indépendants, en utilisant des critères d'évaluation cohérents et en travaillant avec les autorités régionales et municipales, afin d'établir une hiérarchie des institutions et signer des contrats pour un à quatre ans de subventions, selon les cas. Aucune organisation culturelle n'aura automatiquement droit à des financements publics.

73. Les experts estiment que les relations entre le ministère et les institutions qu'il subventionne se baseront de plus en plus sur des contrats de services permettant aux institutions d'acquérir une autonomie et une indépendance les plus larges possibles, en accord avec le principe de responsabilité, impliquant qu'elles doivent rendre des comptes sur les fonds qui leur sont alloués. De la part de ceux qui les financent, les institutions doivent s'attendre, en contrepartie, à ce qu'ils indiquent des orientations ou précisent certains objectifs dans des domaines comme l'éducation, le multiculturalisme, l'accessibilité ou la participation et l'élargissement du public, des exigences qui accompagneront l'allocation de subventions.

74. Quant au transfert vers les régions de la responsabilité des institutions culturelles, à chaque fois que c'est possible la provenance des subventions publiques devra être soumise au principe de subsidiarité. Cela signifie que les décisions seront prises le plus près possible du lieu où ces services sont dispensés, étant entendu que le ministère devra assumer la responsabilité de la décentralisation au cas par cas. La décision de décentraliser ne doit pas dépendre uniquement de questions de convenances administratives et financières. Des arrangements tels que le cofinancement ministère/autorités locales doivent être tolérés là où ils sont nécessaires, pour instaurer la confiance dans de nouveaux accords ou stabiliser une situation précaire.

75. L'ingérence du politique dans la nomination des membres des conseils d'administration et des cadres supérieurs aux niveaux régional, municipal ou de l'Etat est en cours d'abandon afin de favoriser des procédures de sélection transparentes permettant une compétition ouverte. Cela ne devrait pas empêcher ceux qui distribuent les fonds publics d'être représentés dans les conseils d'administration ou de recrutement ; ils doivent être là pour donner des conseils et surveiller les progrès accomplis ; mais sauf circonstances exceptionnelles ils ne devraient pas avoir le pouvoir de décision en dernier ressort. En principe, les membres des conseils d'administration des institutions culturelles à tous les niveaux du système devraient siéger à titre personnel et bénévole, et avoir accès à des possibilités de formation pour les aider à assumer leurs responsabilités.

Tout comme dans d'autres pays européens, ce ne sera pas facile de recruter des membres de conseils d'administration possédant les qualités requises. Le milieu des affaires est une source potentielle de recrutement non négligeable et nous suggérons que l'Agence pour le Développement Culturel joue le rôle d'intermédiaire entre le monde des affaires et les organisations culturelles. Cela ferait partie de sa mission d'« élaborer des programmes pour l'amélioration des conditions matérielles de la culture. »

### ***La formation à la gestion culturelle***

76. Les experts reconnaissent la nécessité d'une formation professionnelle et permanente de qualité à tous les niveaux (national, régional et local) et dans tous les secteurs dont les médias. Un très gros effort d'investissement dans la formation est indispensable afin que le secteur culturel dans son ensemble puisse résoudre les multiples problèmes auxquels il est confronté, tout particulièrement, mais non exclusivement, pour ce qui touche aux exigences imposées par le développement de l'économie de marché, où la créativité, l'innovation et la diversité seront récompensées.

77. La formation à la gestion et à l'exercice de responsabilités est indispensable. Savoir gérer le changement sera particulièrement apprécié, ainsi que de nouvelles qualifications dans des secteurs comme le marketing, les relations publiques, la

collecte de fonds et d'autres domaines concernant plus précisément tel ou tel secteur. Les membres des conseils d'administration des organisations culturelles devraient avoir automatiquement accès à une formation à la gouvernance institutionnelle. Cela les aiderait efficacement à assumer leurs responsabilités et à accompagner l'évolution d'organisations appelées à acquérir une autonomie croissante.

78. Il s'agit d'arriver assez rapidement à ce que les formateurs puissent recevoir une formation en Serbie même afin d'offrir, dans la mesure du possible, des programmes de formation suffisants. Il faudrait continuer à solliciter l'aide internationale pour mettre en place des programmes de formation en Serbie – par exemple en faisant appel au Conseil de l'Europe, aux agences nationales et aux fondations indépendantes. Au-delà des pays d'Europe de l'Ouest, il est également possible d'établir des liens avec des organismes de formation de pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est ayant des traditions comparables et qui, depuis 1990, sont confrontés aux mêmes dilemmes que la Serbie d'aujourd'hui.

79. Les experts sont conscients qu'un travail inestimable a déjà été accompli dans le domaine de la formation par l'Université des Arts, la ville de Belgrade et tout particulièrement le Centre pour le développement de la formation permanente. Ils tiennent à s'associer au soutien chaleureux que ce travail a reçu dans le rapport de l'Association de l'Université Européenne en juin 2002.<sup>23</sup> Nous recommandons que le ministère de la Culture, avec le concours de l'Université des Arts, l'Institut pour le Développement Culturel et l'Agence pour le Développement Culturel, constitue un groupe de travail pour identifier, dans tous les secteurs, les besoins de formation professionnelle et de formation continue à la gestion ainsi que la meilleure façon de les satisfaire. Ce groupe devra travailler en collaboration avec le secteur culturel, le ministère de l'Education et des Sports, et des dispensateurs potentiels de formation, afin de mettre sur pied un programme national de formation à la gestion dans le domaine culturel, et faire des recommandations pour sa mise en œuvre et son évaluation, sur une période d'environ trois ans.

80. Le groupe de travail s'efforcera de trouver d'éventuels partenaires au Monténégro et dans d'autres pays voisins de l'Europe du Sud-Est, afin de déterminer les besoins en formation qui peuvent être le plus efficacement satisfaits sur une base bilatérale ou régionale. Cette démarche pourrait être appuyée par le Conseil de l'Europe. Le groupe de travail devra aussi prendre en considération le rôle que jouent les associations professionnelles dans le domaine de la formation en direction de leurs membres.

## **LA CULTURE ET L'ECONOMIE**

Tous les travailleurs culturels doivent être animés de l'esprit d'entreprise. Cela est valable pour toutes les activités culturelles, qu'elles soient subventionnées ou à l'interface commerciale avec un marché ou des publics<sup>24</sup>

### **Les industries culturelles en Serbie**

81. Des études ont montré que les industries culturelles sont parmi les plus prospères dans le monde et ne cessent de croître grâce à l'introduction de nouvelles technologies. Les industries culturelles arrive au cinquième rang pour la plus forte croissance dans l'économie mondiale, après les services financiers, la technologie

<sup>23</sup> Association de l'Université Européenne Programme d'auto-évaluation institutionnelle, *Université des Arts*, Belgrade Juin 2002

<sup>24</sup> LANDRY, Charles *Cultural Policy in Bosnia Herzogovina* Conseil de l'Europe 2002



de l'information, les produits pharmaceutiques, le génie biologique et le tourisme.<sup>25</sup> Dans le même temps, elles se sont affirmées comme un des instruments les plus souples, bon marché et utiles du secteur de la politique sociale. Dans les pays de l'ex-Yougoslavie, l'influence économique et sociale des industries culturelles est un facteur clé de la protection de la culture. Les entreprises culturelles peuvent stimuler et soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises, la création d'emplois, les nouveaux marchés au plan local et régional dans chacune des nouvelles républiques. De plus, elles permettent aux régions de chaque pays de se préparer à la mise en œuvre des stratégies et des programmes de développement de l'UE pour une croissance sociale et économique durable à moyen terme. Comme le rapport du groupe de travail en témoigne, au cours des années 1990 le piratage est devenu endémique, posant un sérieux problème à la production musicale malgré les mesures efficaces qui ont été mises en œuvre pour le combattre dans d'autres domaines.

82. *Entrepreneuriat et diversité culturelle* est le nom donné au projet pilote du Conseil de l'Europe auquel la Serbie prendra part en 2003. Ce projet a globalement pour but de favoriser la créativité et les entreprises créatrices au niveau local dans des sociétés culturellement diverses. Dans le contexte de la multiplication des relations entre la culture et l'économie, le projet répond à une demande d'assistance des producteurs culturels locaux pour accéder à une plus grande indépendance et aux possibilités offertes par le marché aux échelons locaux, nationaux et internationaux. Le projet s'ancre dans la croyance que des sociétés culturellement diversifiées ont un énorme potentiel pour des entreprises créatives et en prendre conscience provoquera une identification positive à la diversité au niveau local. De plus, une entreprise innovante couronnée de succès a un impact positif démontrable sur l'emploi qui contribue à la cohésion sociale.

83. Le projet va traiter trois questions clés. Tout d'abord les enjeux de la nouvelle économie mondiale. La diversité et l'entreprise culturelles sont confrontées à la tâche considérable de créer de nouveaux réseaux, de nouvelles formes d'échanges et de nouveaux marchés pour les producteurs locaux afin qu'ils puissent profiter du marché mondial. Deuxièmement, vient le développement des structures au niveau local et régional qui sera en mesure de créer un contexte dynamique pour l'entreprise culturelle. Ce défi impliquera des réformes des structures existantes passées au service d'autres objectifs culturels. Troisièmement, il faut satisfaire un besoin évident d'acquérir de meilleures compétences en affaires, ce qui englobe la gestion, le marketing et l'entrepreneuriat. Ces compétences sont très efficacement développées si elles participent d'un engagement dans un processus organique destiné à stimuler l'esprit d'entreprise dans le domaine de la culture.

84. Plus globalement, il est encourageant d'apprendre que le ministère a récemment créé un groupe de travail<sup>26</sup> pour enquêter sur le développement des industries culturelles en Serbie, préconiser leur insertion dans la stratégie économique d'ensemble du pays, et faire prendre conscience aux industries culturelles de leur importance réelle et potentielle pour l'économie. Afin que ce potentiel se réalise, un investissement substantiel de capitaux privés est nécessaire.

85. Alors que le processus de privatisation progresse dans l'économie en général, le ministère de la Culture adopte une approche stratégique des mesures de privatisation dans le domaine culturel. Cela permettra de s'assurer que d'importants

<sup>25</sup> Ibid. Voir p. 45 *A Strategy for Realising the Potential of the Creative Industries*

<sup>26</sup> Evaluation de la politique culturelle nationale, document de travail, République de Serbie, ministère de la Culture et de l'Information Belgrade 2002

réseaux, comme les centres culturels et les cinémas, qui ont souvent une grande valeur immobilière à cause de leur localisation urbaine, ne doivent pas être soumis à une privatisation sauvage. Il faut envisager la privatisation dans le contexte de programmes adaptés à une orientation positive de la politique culturelle régionale ou municipale.

86. Les notes d'information qui suivent portent sur des secteurs spécifiques des industries culturelles et abordent des problèmes proposés à l'attention des experts au cours d'entretiens en Serbie. La description des industries culturelles et créatives serait plus complète si elle incluait des secteurs tels que les enregistrements sonores et visuels, l'architecture, la mode, le dessin industriel etc.

### **Les médias**

87. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'élargissement des responsabilités du ministère à l'information et aux médias était un développement assez récent. Les experts estiment que cette mesure est de la plus haute importance pour la politique culturelle, car elle offre des possibilités de promotion de l'identité culturelle, de la diversité et du multiculturalisme tout en mettant le rôle du ministère en évidence.

88. L'importance des médias et des industries culturelles comme moyens de communication a été amplement démontrée pendant les années Milosevic par Radio B92, qui « n'a cessé de concevoir et lancer différents types d'actions ridiculisant les pouvoirs en place et affirmant la supériorité spirituelle du ghetto. Avec des programmes modernes et originaux, la Radio a été le premier média de ces régions à comprendre l'importance des technologies modernes, et surtout d'Internet... Radio B92 a essaimé dans toutes les directions : édition, arts plastiques, films, théâtre, musique et production musicale, groupes de discussion, solidarité et ouverture sur l'actualité... cette progression et cette diversité étaient animées par une idée très simple : rendre les centres et les lieux de résistance tellement nombreux que le régime ne pourrait jamais les détruire tous. »<sup>27</sup>

89. Les experts ont rencontré des représentants des médias nationaux au Centre des Médias, qui organise des stages de formation et cherche à multiplier les échanges avec d'autres pays européens. Grâce à l'introduction d'une nouvelle loi sur la diffusion radiophonique et télévisée, les médias commencent à sortir des services orientés et contrôlés par l'Etat. Ils commencent à se transformer en organisations de service public indépendantes et à rétablir le contact avec la région de l'ex-Yougoslavie et celle plus étendue de l'Europe du Sud-Est. Les représentants ont clairement identifié l'importance de la culture pour la promotion des nouvelles valeurs et des changements nécessaires dans la société et l'économie.

90. Cependant, le processus de réformes est freiné par le besoin de reconquérir l'infrastructure de la créativité dans le pays, et par l'absence d'un minimum de consensus social sur les questions politiques majeures. Dans les médias, il y a un besoin évident de sensibilisation à l'éthique journalistique, et il faut aussi se défaire des habitudes d'autocensure acquises au cours d'une période récente. Pour le moment, il n'y a pas assez de journalistes ayant reçu une formation suffisante pour traiter de problèmes comme le multiculturalisme et la division nord/sud du pays, bien que la situation de la presse écrite soit sur la bonne voie selon les informations disponibles. En effet, une nouvelle génération de journalistes doit être formée et employée. Du nouveau matériel de diffusion est également nécessaire.

---

<sup>27</sup> The Last Decade, Serbian Citizens in the struggle for democracy 1991-2001 Press Documents Edition 12 p 17

91. Les experts ont appris qu'avec l'introduction d'un système d'appel d'offres pour les fréquences, consécutif à la nouvelle loi sur la diffusion radiophonique et télévisée, la prolifération actuelle de stations de radio et de télévision (environ 1200 en Serbie) devrait retomber à environ 300. Les critères qui seront appliqués pour l'attribution des fréquences ne sont pas très clairs : on se demande ce qui prévaudra, de l'argent ou du contenu.

92. Les experts ont également eu l'occasion de rencontrer une douzaine de délégués, venant essentiellement des stations de radio locales au service de communautés dont la langue est minoritaire dans différentes parties du pays. Ces délégués assistaient à une conférence sur les minorités et les médias au centre multiculturel de Belgrade, ouvert par le ministère fédéral des Communautés nationales et ethniques en mars 2002. Ils ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'impact sur leurs activités de la nouvelle loi sur la diffusion radiophonique et télévisée. Ils estiment que les minorités doivent être mieux représentées dans les médias nationaux.

### **Le cinéma**

93. L'ex-Yougoslavie avait la réputation d'être un producteur important de bons films. Pour reconquérir cette position, il faut poursuivre la coopération entre les réseaux de producteurs des pays d'Europe du Sud-Est (Réseau du Cinéma Européen du Sud-Est), améliorer les infrastructures serbes afin d'assurer une base technique régionale, développer le marché des téléfilms et signer plus tard des accords cinématographiques bilatéraux en Europe. La législation sur le cinéma est un domaine où le Conseil de l'Europe apporte des recommandations techniques en tant que partie prenante du programme MOSAIC II.

94. Le marché cinématographique en Serbie a la réputation d'être dynamique et préservé de l'envahissement des distributeurs américains. Cependant, sur les 180 cinémas existants, la plupart sont la propriété de communes, un tiers seulement fonctionne à plein temps et là où les cinémas font défaut, on devrait envisager (dans le contexte des programmes de développement de la culture locale) la modernisation des centres culturels qui sinon courent le risque d'être sous-utilisés. La production de films en Serbie a récemment reçu un encouragement du ministère qui a pour la première fois proposé un financement pour des projets mis en compétition. Le ministère a également commencé à s'intéresser aux conditions d'affiliation à Eurimages.

### **Le domaine du livre**

95. « Avant la désintégration de la Yougoslavie, la Serbie et Belgrade comptaient le plus grand nombre d'imprimeries du pays, qui employaient environ 100000 personnes. Avec l'éclatement de la Yougoslavie, les plus grandes maisons d'édition publiques ont traversé une crise majeure... le marché du livre fut réduit de façon drastique ». <sup>28</sup> Dans le même temps, pendant les années Milosevic, « L'édition, la vente de livres, les sociétés d'imprimerie et de conception des maquettes représentaient des alliés de poids pour tout le secteur civique alors que sévissaient la répression et la terreur. Les livres, les magazines et les films sur vidéocassettes, généralement des copies piratées, aidaient à préserver le bon sens et un semblant de normalité... » <sup>29</sup>

<sup>28</sup> *The Last Decade, Serbian Citizens in the Struggle for democracy 1991-2001* Press Documents

Edition 12 p.21

<sup>29</sup> Ibid p.21

96. Dans le cadre de l'aide à la Serbie prévue par le programme MOSAIC II, le Conseil de l'Europe a récemment commandé un rapport sur l'évolution de la législation relative au secteur du livre en Serbie. Après avoir examiné les problèmes qui à l'heure actuelle empêchent une bonne coordination et un bon fonctionnement du secteur dans son ensemble, édition, distribution, librairies et bibliothèques comprises, le rapport conclut que « le ministère de la Culture de Serbie devrait considérer comme une tâche prioritaire de coordonner l'élaboration d'une politique et d'un programme cohérents pour le secteur du livre en Serbie »<sup>30</sup> Les experts soutiennent cette recommandation et espèrent que le Conseil de l'Europe prêtera son assistance au ministère dans cette tâche.

97. Après le rapport d'évaluation de la politique du livre, le ministère de la Culture de Serbie pourrait :

- a) donner la priorité aux objectifs à court terme pour le secteur de l'édition serbe
- b) procéder à une analyse critique de toute la chaîne logistique allant de l'auteur à l'utilisateur (lecteur ou bibliothèque) en passant par tous les éléments pertinents de cette chaîne, à savoir l'éditeur, l'imprimeur, la distribution, la vente, etc.
- c) recommander des modifications et des amendements de la législation s'appliquant au secteur du livre
- d) analyser le système de taxes dans le secteur du livre et suggérer des modifications, en particulier pour la TVA
- e) expliquer pourquoi la contribution financière directe est parfois nécessaire pour soutenir la publication et la vente des livres
- f) aider les associations professionnelles d'éditeurs, de libraires et de bibliothécaires à créer un système de catalogage des livres disponibles, en accord avec les normes de classification internationales
- g) aider les éditeurs indépendants à accéder directement au marché scolaire, sans discriminations particulières tant pour les produits que pour les prix
- h) instituer un programme de formation permanente pour les éditeurs et les libraires. Un nouveau plan d'études à l'échelon universitaire ainsi que des programmes de formation en entreprise devraient être mis en place

### ***Le tourisme culturel***

98. En tant qu'activité spécifique, le tourisme culturel offre d'excellentes possibilités d'utilisation optimale du potentiel touristique afin de promouvoir un développement économique durable, lié à la conservation, la popularisation et la socialisation de l'héritage culturel. Bien géré et soutenu par une infrastructure appropriée, le tourisme peut renforcer l'économie, créer des emplois dans des régions sous-développées du pays et proposer une nouvelle image de la Serbie, pays de cultures séculaires à la jonction de trois continents et doté d'une industrie touristique moderne. Entre autres initiatives, il faudrait créer et organiser des itinéraires culturels, prendre des mesures pour la conservation de l'héritage historique, le développement des arts et des activités qui s'y rattachent. Les experts recommandent que le ministère de la Culture travaille avec les communes et le ministère du Tourisme pour élaborer une stratégie qui envisage tous les aspects du tourisme culturel.

### ***La culture et le monde des affaires***

99. En 2002, pour la première fois au cours de ses 36 ans d'histoire, le festival de théâtre de Belgrade (le BITEF) a bénéficié de l'appui d'un sponsor de poids – la

---

<sup>30</sup> Voir BOGUTA Grzegorz, *Report on the Legislation Creation Process Relating to Book Publishing in the Republic of Serbia* Conseil de l'Europe 2002

compagnie aérienne yougoslave. La JAT a signé un contrat de cinq ans avec le festival pour transporter gratuitement les compagnies qui y participent. Elle mettra également ses services à la disposition du BITEF, publiant par exemple un numéro spécial du magazine de bord comme programme souvenir.

100. Voici un très bon exemple d'une aide du secteur privé à la culture et il n'est pas isolé : le Philharmonia affirme tirer 45% de ses revenus du mécénat et de dons et à Novi Sad, le festival de musique de l'association EXIT est parvenu à attirer un certain nombre de sponsors du monde des affaires. C'est encourageant de savoir que le soutien privé à la culture ne se limite pas à Belgrade, et qu'il a été intégré au financement d'activités culturelles alors même que le pays traversait de sérieuses difficultés économiques.

101. Il est toujours plus facile de trouver des sponsors dans des lieux à forte densité démographique et pour des événements à grande échelle dont le retentissement est assuré. Même quand ces conditions sont rassemblées, le parrainage et les dons ne doivent pas se substituer à des niveaux de financements publics satisfaisants, mais offrir un supplément précieux qui permettra à certaines, et non à la totalité des institutions culturelles, de proposer des services spécifiques à leurs sponsors en échange de leur appui financier.

102. Que faut-il faire pour amener le secteur privé à s'impliquer dans un soutien actif et durable ? Il est clair que les 5% d'impôts prélevés actuellement sur les dons et le manque d'incitations au parrainage privé décourage les sponsors. Dans ce domaine, il faudrait envisager des réformes de la législation. Cependant, d'après les organisateurs du projet de formation au management *Rapprocher les arts et le monde des affaires dans les Balkans*, « il est évident que les organisations culturelles manquent des capacités et des connaissances nécessaires pour communiquer avec le monde des affaires et présenter leurs idées et leurs projets. Les artistes et les organisations culturelles doivent comprendre le point de vue des hommes d'affaires quand ils décident de parrainer une manifestation artistique. D'un autre côté, il est également évident que le monde des affaires est très mal informé sur ce qui se passe dans le monde de l'art. »<sup>31</sup> Voilà donc un domaine où la formation et la communication doivent jouer un rôle important.

103. Certaines activités récentes de formation, soutenues ou initiées par le Conseil de l'Europe, cherchent plus particulièrement à encourager l'établissement de liens durables et fondés sur des intérêts mutuels entre les milieux d'affaires et les milieux culturels. Par exemple en Bulgarie, le séminaire *Culture et société civile*<sup>32</sup> a énuméré certains principes clés :

- le cadre législatif devrait, dans la mesure du possible, être réformé pour encourager différentes modalités de partenariat entre les arts et les entreprises
- les dons d'entreprises et le parrainage sont deux modes de financement différents, produisant un impact différent et requérant des relations différentes. D'autre part, ils ne se substituent pas aux subventions de l'Etat.

<sup>31</sup> *Culturelink* 37 Vol. 13 Institut pour les relations internationales Zagreb 2002

<sup>32</sup> *Culture et société civile : une relation prometteuse ou une occasion manquée ?* Sofia 9/10 novembre 2001. Rapport sur le séminaire

- le monde des arts et celui des affaires peuvent et doivent travailler ensemble à l'identification et la résolution de certains enjeux économiques, sociaux et culturels communs
- pour leur gestion, les arts et les organisations culturelles devraient s'inspirer de certaines compétences commerciales des hommes d'affaires. La participation bénévole de ces derniers pour conseiller et soutenir les arts et les organisations culturelles est une démarche positive méritant d'être encouragée
- les partenariats entre les arts et les entreprises doivent bénéficier aux deux parties contractantes et avoir un impact positif sur les individus et les communautés
- les partenariats entre les arts et les entreprises doivent à tout moment reposer sur une éthique commune, le principe du respect mutuel, et l'engagement de s'abstenir de toute interférence et censure.

104. Autres propositions des participants au séminaire pour des actions futures :

- amener le monde des affaires à s'impliquer dans les arts à des niveaux autres que financiers
- encourager les conseils d'administration des organisations culturelles à acquérir les compétences permettant d'attirer le parrainage des entreprises
- créer dans le monde des affaires un réseau pour soutenir les arts en s'inspirant des modèles européens existants

105. Dans le cadre du Plan d'action pour la Russie du Conseil de l'Europe, le projet pilote *Nouveaux partenariats pour la culture*, lancé avec la coopération de l'organisation britannique *Arts and Business*, vise à « apporter une formation adéquate aux groupes d'artistes et d'entrepreneurs concernés et à élaborer un modèle d'action pour qu'à l'avenir s'établissent de bonnes pratiques durables. » Avec des relations fortes et diversifiées entre les arts, le monde des affaires, et un secteur culturel entreprenant, l'expérience britannique au cours du quart de siècle qui vient de s'écouler offre un sujet d'étude instructif. En Grande-Bretagne, tout comme dans d'autres pays d'Europe occidentale au cours de cette période, le modèle de l'Etat-providence a reculé, remplacé progressivement par les forces du libre marché. Le secteur culturel sans but lucratif s'est vu soumis à des pressions pour restreindre sa dépendance des fonds publics, pour diversifier ses sources de revenus et développer les compétences en affaires, finances, gestion et stratégies commerciales nécessaires à l'essor de ce secteur dans un environnement de plus en plus compétitif. Au fil du temps, au Royaume-Uni, une relation de plus en plus innovante entre les arts et les milieux d'affaires a vu le jour, qui n'est plus exclusivement fondée sur le parrainage ou le mécénat mais sur un secteur culturel entreprenant et un échange de compétences. Le monde des affaires a reconnu qu'un soutien actif, utile et diversifié aux activités culturelles peut jouer un rôle important pour atteindre certains objectifs commerciaux et permettre à des entreprises de remplir leurs obligations sociales.

## LES LIENS INTERNATIONAUX

### ***L'isolation nationale et l'intégration européenne***

106. Un des legs les plus préjudiciables de la décennie écoulée a été la politique d'isolation de la communauté internationale menée par la Serbie, ainsi que l'effondrement de la Fédération Yougoslave. Echanges et dialogues culturels pourraient bien compter parmi les meilleurs moyens de reconstruire les relations dans la région et au-delà, et devraient être considérés comme un aspect essentiel de la politique étrangère du pays. L'objectif d'une plus grande intégration européenne bénéficiera grandement d'une surveillance attentive des occasions de coopération bilatérale ou multilatérale et dans ce domaine, le ministère de la Culture devrait prendre des initiatives.

### ***La participation au programme MOSAIC du Conseil de l'Europe***

107. La Serbie a été associée au projet MOSAIC<sup>33</sup> en 2001, quand les participants serbes ont été invités à participer aux activités multilatérales organisées dans le cadre du programme, par exemple le séminaire sur « La privatisation ou désétatisation des institutions culturelles nationales » organisé à Budapest en juin 2001 ou le séminaire sur « Les industries culturelles et la diversité culturelle » qui s'est déroulé à Sofia en novembre de la même année. Ces séminaires ont donné l'occasion aux responsables culturels de la Serbie d'établir des liens, d'échanger des informations et partager des expériences avec leurs collègues d'autres pays participant au projet MOSAIC (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie, la Slovénie, l'« ex-République Yougoslave de Macédoine » ainsi que le Monténégro et le MINUK-Kosovo).

108 Quand MOSAIC II a été lancé en janvier 2002<sup>34</sup>, la Serbie a été accueillie comme un participant à part entière du projet. En mars, le Secrétariat du Conseil de l'Europe se rendit à Belgrade afin d'établir le programme des activités à mettre en œuvre en 2002 et en 2003. La première priorité du ministère de la Culture était d'évaluer la politique culturelle nationale de la République de Serbie et d'utiliser cet examen comme une des bases de son programme de réformes. Le rapport sur la politique culturelle nationale se conclura par un débat national qui se tiendra à Belgrade en 2003. Ce débat sera ouvert à tous les acteurs du secteur culturel (les décideurs ; les administrateurs aux niveaux national, régional et local ; les responsables d'institutions ; la société civile ; les artistes et les animateurs ; les chercheurs ; les représentants du milieu d'affaires ; les médias) afin de contribuer à la définition de stratégies à court et moyen termes pour la culture.

---

<sup>33</sup> Lancé par le Service des Politiques et Actions Culturelles du Conseil de l'Europe en 1998, MOSAIC a pour but de développer les échanges et la coopération entre les pays de l'Europe du Sud-Est et de les assister dans la transition de leurs politiques culturelles. MOSAIC avait les principaux objectifs suivants :

- encourager une approche démocratique et ouverte de la culture et des processus de décision ;
- aider les décideurs à mettre en œuvre des politiques adéquates pour affronter les enjeux de la transition démocratique et maintenir la diversité culturelle ;
- aider à la mise en œuvre des réformes et des législations nécessaires ;
- encourager une approche multilatérale pour la coordination des politiques, des partenariats et des réseaux ;
- promouvoir une politique régionale à caractère multiculturel et un développement des savoir-faire interculturels

<sup>34</sup> MOSAIC II (2002-2003) se propose de compléter les objectifs de MOSAIC I dans les pays dont l'évaluation de la politique culturelle n'est pas encore terminée, ou l'a été très récemment, et dans ceux qui ont rejoint tardivement MOSAIC I (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Moldova, « ex-République Yougoslave de Macédoine », République Fédérale de Yougoslavie et MINUK-Kosovo)

109. En parallèle à l'évaluation de la politique culturelle nationale, MOSAIC apporte une assistance juridique dans les domaines de l'édition, du cinéma et des bibliothèques. Le ministère de la Culture de la Serbie et le Conseil de l'Europe ont également commencé à travailler à un atelier qui doit se dérouler en 2003 et portera sur les conséquences des accords de l'OMC sur le secteur culturel. Ils envisagent la participation de la Serbie au projet pilote « Entrepreneuriat et diversité culturelle », qui se propose de favoriser l'esprit d'entreprise culturel local grâce à la création d'agences de développement culturel et d'activités de formation.

110. La Serbie, qui est pleine d'enthousiasme pour les activités proposées et a une vision très précise de ses besoins dans le domaine de la politique culturelle, est vite devenue un des pays phares du projet MOSAIC II. Le ministère de la Culture a toujours affirmé la volonté d'impliquer dans les activités toutes les composantes du secteur culturel, dont par exemple les ONG et les petites communes font partie. La Serbie a également proposé de coopérer avec les pays voisins sur un certain nombre de sujets (comme l'atelier sur les accords de l'OMC qui devrait inclure la Bosnie-Herzégovine, l'« ex-République Yougoslave de Macédoine » et le Monténégro).

111. En octobre 2002, la Serbie a pour la première fois pris part à la réunion du Comité Directeur de la Culture du Conseil de l'Europe en tant que membre de la délégation de la République Fédérale de Yougoslavie, et cela contribuera probablement au renforcement de la coopération culturelle et à l'intégration européenne.

## **RECOMMANDATIONS**

### *Le débat national*

1. Le Rapport national devrait être régulièrement révisé et mis à jour en tant que document de travail consultable qui expose les objectifs pour l'avenir, les stratégies à employer pour les atteindre, et le temps à y consacrer.

### *Le ministère de la Culture et de l'Information en tant qu'autorité stratégique et d'habilitation*

2. Pour l'aider dans son rôle d'autorité stratégique et d'habilitation, le ministère devrait étudier quelles fonctions de recherche et de développement sont nécessaires, et comment elles peuvent être mises en œuvre pour renforcer et étendre le travail du ministre et de ses collaborateurs. Il devrait aussi se doter de données statistiques sur la culture.

3. En tant que défenseur de la culture au gouvernement, le ministère, associé à l'Agence pour le Développement Culturel devrait resserrer ses liens avec d'autres ministères et plus particulièrement ceux de l'Education, du Tourisme, des Sciences et de la Technologie, des Affaires étrangères, des Affaires sociales, de la Fonction publique et des Collectivités locales et le ministère fédéral des Communautés nationales et ethniques.

4. La politique culturelle doit accorder une attention particulière aux besoins et aux aspirations des jeunes. Les ministères de la Culture et de l'Education devraient mettre sur pied un groupe de travail mixte afin d'élaborer une stratégie de développement allant dans ce sens.

5. Les échanges et les dialogues culturels devraient être considérés comme une part importante de la politique étrangère du pays.



6. Le ministère devrait continuer de soutenir directement la culture par des moyens tels que le financement de projet et la compétition ouverte, tout en étendant l'utilisation des procédures ouvertes et transparentes, par exemple en ayant recours à une évaluation indépendante par des groupes de pairs, afin de prendre de la distance par rapport à l'exécution détaillée des projets.

7. La politique culturelle devrait proposer de nouveaux arguments en faveur de la culture, une rationalisation des ressources, des financements alternatifs et supplémentaires, et un programme de dépenses d'équipement à long terme.

8. Le ministère de la Culture et l'Agence pour le Développement Culturel devraient élaborer une stratégie visant à promouvoir une coopération à long terme avec le monde des affaires.

#### Questions de décentralisation

9. La décentralisation déclinée sous toutes ses formes devrait être utilisée comme une stratégie créative essentielle pour assurer une articulation productive entre les différentes parties d'un système – national, régional et local – basé sur une politique culturelle et des objectifs fixés d'un commun accord.

10. Tous les secteurs devraient être encouragés à acquérir progressivement leur indépendance par rapport au ministère, en adoptant une approche stratégique pour mener une action, en développant leurs aptitudes à l'autonomie, en utilisant des pratiques commerciales modernes, et en améliorant leurs compétences pour le marketing et la collecte de fonds.

11. La politique culturelle nationale devrait veiller à ce que les inégalités entre la vie culturelle de Belgrade et celle du reste du pays ne deviennent pas endémiques : les publics des régions ne devraient pas être privés des activités professionnelles de haute qualité de la capitale qu'ils aident à financer par leurs impôts.

12. La politique culturelle devrait plus particulièrement s'attacher à réduire la division marquée nord/sud dans la qualité de la vie culturelle du pays.

13. Au niveau local, le ministère devrait travailler avec les villes et les communes pour encourager un soutien efficace à la culture grâce à une politique à long terme.

14. Le ministère devrait encourager les villes et les communes dans tout le pays à élaborer des programmes de politique culturelle qui fourniraient une base pour :

- contrôler les activités et les installations
- identifier les aspirations et les besoins au niveau local
- définir des objectifs et des priorités
- des consultations et des discussions

15. A chaque fois que c'est possible, les décisions de décentraliser devraient être prises en fonction du principe de subsidiarité, et non pas uniquement pour des raisons de convenances financières et administratives. Un financement conjoint du ministère et des pouvoirs locaux devrait être toléré quand nécessaire pour inspirer confiance dans de nouveaux arrangements ou pour stabiliser une situation précaire.

#### Etendre la diversité et la participation

16. la politique culturelle au niveau régional et local devrait traduire un engagement actif pour la reconnaissance de la nature multiculturelle de la société serbe.

17. Des stratégies devraient être élaborées par les ministères de la Culture et de l'Éducation, en partenariat avec les médias et les institutions culturelles, afin de garantir que les cultures des minorités deviendront progressivement plus visibles « dans l'espace public au sens large ». Il faudrait également prendre des mesures pour encourager le développement des activités interculturelles.

18. L'accès des handicapés aux divers privilèges culturels devrait dès maintenant être inclus dans les prévisions et les projets des pouvoirs publics et des institutions culturelles, et s'intégrer au processus d'évaluation et de contrôle institutionnel proposé par le ministère.

19. Il incombe aux pouvoirs publics de promouvoir des stratégies qui encouragent le développement et la diversification des activités bénévoles et la participation aux activités culturelles de toutes sortes.

20. Le rôle et le développement des centres culturels devraient être pris en charge par la politique culturelle locale définie par le ministère, en partenariat avec les communes et la province autonome de la Vojvodine (dans le contexte de programmes culturels locaux/régionaux). Dans les zones où les cinémas font défaut, il faudrait donner la priorité à une modernisation des centres culturels qui courent le risque d'être sous-utilisés.

#### Travailler avec des institutions culturelles

21. Les relations entre le ministère et les institutions culturelles devraient se baser sur des contrats de services permettant aux institutions d'acquérir une autonomie et une indépendance les plus larges possibles, en accord avec le principe qu'elles doivent rendre des comptes sur les fonds qui leur sont alloués.

22. La politique culturelle doit reconnaître le rôle vital joué par les ONG. Dans la compétition pour des subventions nécessairement limitées, il faudrait des garanties qui leur assurent une position équitable ainsi qu'aux artistes pris isolément.

23. Des stratégies devraient être adoptées au niveau régional et municipal afin d'élargir la base des activités des ONG dans le domaine culturel et étendre le concept de « transfert positif d'énergie civique ». Il faudrait encourager l'augmentation du nombre d'ONG culturelles et l'élargissement de leurs domaines de compétence.

24. Le statut particulier des organisations à but non lucratif devrait être reconnu et protégé par une législation appropriée.

25. En principe, les membres des conseils d'administration des institutions culturelles à tous les niveaux du système devraient siéger à titre personnel et bénévole, et avoir accès à des possibilités de formation pour les aider à assumer leurs responsabilités.

26. En tant que « bras commercial » du ministère de la Culture, l'Agence pour le Développement Culturel devrait animer un dialogue actif avec les milieux d'affaires afin d'améliorer les perspectives du mécénat et d'échanger des compétences grâce à la formation et à d'autres coopérations possibles entre les secteurs culturels et commerciaux.

27. Un très gros effort d'investissement dans la formation est indispensable afin que le secteur culturel dans son ensemble puisse résoudre les multiples problèmes auxquels il est confronté, tout particulièrement, mais non exclusivement, pour ce qui

touche aux exigences imposées par le développement de l'économie de marché où la créativité, l'innovation et la diversité seront récompensées.

28. Pour affronter l'économie de marché, les organisations professionnelles doivent enrichir leurs compétences en marketing et en collectes de fonds en ayant accès à des stages de perfectionnement dans le cadre de la formation continue.

29. Le ministère de la Culture, avec le concours de l'Université des Arts, l'Institut pour le Développement Culturel et l'Agence pour le Développement Culturel, devrait constituer un groupe de travail pour identifier, dans tous les secteurs, les besoins de formation professionnelle et de formation continue à la gestion ainsi que la meilleure façon de les satisfaire. Il est recommandé d'établir des liens avec des organismes de formation à l'étranger.

30. Le groupe de travail s'efforcera de trouver d'éventuels partenaires au Monténégro et dans d'autres pays voisins de l'Europe du Sud-Est, afin de déterminer les besoins en formation qui peuvent être le plus efficacement satisfaits sur une base bilatérale ou régionale. Le groupe de travail devra aussi prendre en considération le rôle que jouent des associations professionnelles pour proposer des formations à leurs membres.

#### La culture et l'économie

31. D'importants réseaux, comme les centres culturels et les cinémas, qui ont souvent une grande valeur immobilière à cause de leur localisation urbaine, ne doivent pas être soumis à une privatisation sauvage. Il faut envisager une privatisation dans le contexte de programmes adaptés à une orientation positive de la politique culturelle régionale ou municipale.

32. Les recommandations sur la politique du livre, qui est le sujet d'un rapport séparé, sont énumérées au paragraphe 99

33. Les experts recommandent que le ministère de la Culture, en collaboration avec le ministère du Tourisme, mette au point une stratégie pour élaborer un produit de tourisme culturel d'ensemble avec ses propres infrastructures.

34. La législation devrait être révisée pour attirer un soutien plus important du secteur privé et favoriser les parrainages et les dons.

#### Liens internationaux

35. Afin de favoriser une plus grande intégration européenne, le ministère devrait prendre des initiatives pour renforcer une coopération bilatérale et multilatérale.

**ANNEXE 1 - LISTE DES CONTACTS ET PARTENAIRES INTERVIEWÉS  
(en anglais seulement)**

1.

**COUNCIL OF EUROPE – BELGRADE OFFICE**

**Ms Nadia Cuk**

2.

**RECTORY OF THE UNIVERSITY OF ARTS BELGRADE**

**Milena Sesic Dragicevic**, Rector of the University of Arts,  
**Goran Pekovic**, Director, Center for Continuing Professional Development in Culture, Arts and Media  
**Vesna Djukic Dojcinovic**, Director, Institute for Cultural Development  
**Svetlana Jovicic**, Advisor, Center for Continuing Professional Development in Culture, Arts and Media

3.

**MINISTRY OF THE EDUCATION AND SPORT OF THE REPUBLIC OF SERBIA**

**Tinde Kovac Cerovic**, Ass. Minister for International Cooperation

4.

**REPRESENTATIVES FROM NIS**

**Osman Balic**, Vice President of City Government of Nis  
**Mirjana Barbarovic**, Vice President of Municipal Assembly of Nis  
**Djokica Jovanovic**, NGO Local Democracy Agency

5.

**CINEMATOGRAPHY**

**Miroljub Vuckovic**, Director, Institute for film  
**Dusan Makavejev**, Film Director  
**Radoslav Zelenovic**, Director of Yugoslav Film Archive  
**Dinko Tucakovic**, Director of Jugoslovenska kinoteka

6.

**PUBLISHING**

**Sreten Ugricic**, Director, National Library  
**Zoran Hamovic**, Director, Publishing house "Clio"  
**Dejan Ilic**, Director, Publishing house "Samizdat", B92

7.

**CITY ASSEMBLY OF BELGRADE AND THE STANDING CONFERENCE OF TOWNS AND MUNICIPALITIES OF YUGOSLAVIA**

**Gorica Mojovic**, Member of the Executive Board of the City Assembly of Belgrade  
**Djordje Stanicic**, Secretary General, Standing Conference of Towns and Municipalities of Yugoslavia

8.

**NOVI SAD**

**Dragan Sreckov**, Ass. Provincial Secretary for Culture  
**Miodrag Petrovic**, Director National Theatre

**Zoran Maksimovic**, Director, Theatre Museum of Vojvodina  
**Ljubivoje Cerovic**, Museum of Vojvodina  
**Aleksandar Davic**, Academy of Arts, Novi Sad

## NGOs

**Nikola Dzafo** "Led Art"  
**Zoran Pantelic** "Kuda.org"  
**Aleksandra Kolar** "Exit"  
**Ksenija Konopek** Multicultural Centre  
**Borisav Kovac**, Music theatre "Ogledalo"  
**Danica Stefanovic**, "Panonija"

**Sarita Matijevic**, Open Society Fund

**Larica Blazic**, artist  
**Aleksandar Tisma**, writer  
**Laslo Vogel**, dramatist  
**Vladimir Kopicl**, writer

9.

**SUBOTICA**

## Local authority

**Arpad Papp**, Adviser for Culture, Executive Council of Subotica  
**Berislav Skenderovic**, Centre for Music  
**Ljubica Ristovski**, Director, National Theatre  
**Istvan Hulo**, City Museum of Subotica  
**Zuzana Kunkin**, City Library  
**Stevan Mackovic**, Historical Archive of Subotica

## NGOs

**Irena Gabric Molnar**, Society for Hungarian Research  
**Istvan Ivanji**, **Geza Vas**, Historical Society  
**Dejan Andjelkovic**, Youth Folklore Society

## Festivals

**Lazo Vojnic Hajduk**, "Duzijanca"  
**Blazo Perovic**, Film Festival  
**Zoltan Siflis**, Film director

## Magazines

**Bosko Krstic**, "Knjizevna zajednica"  
**Katarina Celikovic**, "Klasje nasih ravni"  
**Ildiko Lovas**, "Uzenet"  
**Oto Tolnai**, Writer

10.

**FEDERAL MINISTRY OF NATIONAL AND ETHNIC COMMUNITIES**

**Rasim Ljaic**, Federal Minister

11.

**FEDERAL MINISTRY OF JUSTICE**

**Tamara Luksic Orlandic**, Ass. Minister

12.

**PARLIAMENT OF THE SERBIA, COMMITTEE FOR CULTURE AND INFORMATION**

**Ivan Andric**, the Chairman  
**Neda Arneric**, member  
**Srdjan Popovic**, member

13.

**MINISTRY OF CULTURE AND PUBLIC INFORMATION OF THE REPUBLIC OF SERBIA**

**Branislav Lecic**, Minister  
**Milosav Marinovic**, Deputy Minister  
**Aleksandra Jovicevic**, Ass. Minister  
**Ljiljana Stojiljkovic**, Ass. Minister  
**Dragana Randjelovic**, Agency for Cultural Development

14.

**CACAK**

Local Authorities

**Gordana Cerovic**, vice president of Municipal Assembly of Cacak  
**Svetlana Eric**, member of Executive Board of Cacak

**Nevenka Bojovic**, Director, National Museum  
**Milica Petronijevic**, Director, Art Gallery "Nadezda Petrovic"  
**Dragojlo Jerotijevic**, Director, Cultural Centre  
**Danica Otasevic**, Director, City Library  
**Zorica Matijevic**, Director, City Archive  
**Dusan Nikolic**, Tourist Office  
**Slobodan Pajic**, Yugoslav Festival of Animated Film  
**Zoran Milosevic**, Gallery of photography  
**Radisa Zimonjic**, Director, Cacak Film

NGOs

**Ruzica Calovic**, Director, Cultural and Educational Society  
**Mirjana Hercog**, Civil Parliament of Cacak  
**Verica Barac** G17+

15.

**JAGODINA**

**Nina Krstic**, Director, Museum of Naïve Art  
**Radmila Temeljakovic**, Director, Cultural Centre  
**Goran Stankovic**, Director, City Amateur Theatre  
**Milun Vasic**, Director, National Library  
**Dejan Tanic**, Adviser, Historical Archive

16.

**MONASTERY OF STUDENICA**

Father Tihon

17.

**BELGRADE, NATIONAL CULTURAL INSTITUTIONS**

**Branka Prpa**, Director, Historical Archive of Belgrade  
**Ljubivoje Tadic**, Director, National Theatre  
**Dejan Savic**, Director, Opera of the National Theatre  
**Samur Rankovic**, Ass. Director, National Theatre  
**Irina Subotic**, National Museum, Belgrade  
**Ivan Tasovac**, Director, Belgrade Philharmonic  
**Cedomir Vasic**, Historical Museum  
**Marija Bujic**, Museum of Applied Arts  
**Dejan Sretenovic**, Museum of Contemporary Art  
**Branka Sekaric**, National Institute for Heritage Protection

18.

**Representatives of NGO sector – "CENTER FOR CULTURAL DECONTAMINATION"**

**Sonja Liht** – SOROS  
**Borka Pavicevic** – Center for Cultural Decontamination  
**Emil Holcer** – Center for Cultural Decontamination  
**Zoran Eric** – “BAZA” Artistic Initiatives Belgrade  
**Katarina Zivanovic** – Cultural Center REX  
**Darka Radosavljevic** – REMONT – Independent Artistic Association

19.

**A list of journalists invited in Mediacyenter – “MEDIA CENTER”**

**Rade Veljanovski** – Director of Radio Belgrade (RB)  
**Karel Turza** – Editor in chief of RB 3. programmes  
**Bojan Bosiljcic** – Editor of cultural-artistic programmes in Serbian Radio Television (RTS)  
**Isidora Sekulic** – Cultural editor of information programmes, RTS  
**Dusan Radulovic** – RTS  
**Radovan Kupres** – cultural editor TV B92  
**Veran Matic** – Editor in chief of RTV B92  
**Aleksandar Luj Todorovic** – free lancer

20.

**Representatives of minority media journalists – “MULTICULTURAL CENTER”  
 (established by the Federal Ministry of National and Ethnic Communities)**

**Dauta Zejtunula** Radio Presevo, Albanian language  
**Natasa Jovic**, Radio Medvedja  
**Oto Filip**, HLAS L'UDU– Novi Sad, Slovak language  
**Elijas Rebronja**, Magazine “Parlament”, Novi Pazar, Bosniacs  
**Larisa Inic**, Radio Subotica  
**Laura Kovac**, Radio Subotica  
**Deze Ereg**, Radio Novi Sad, A Hungarian language programme  
**Ana Tomanova Mkanova**, Radio Novi Sad, A Slovak language programme  
**Virdzinika Dzurdzovan**, Radio Novi Sad, A Romanian language programme  
**Marija Bucko**, Radio Novi Sad, A Rusine language programme  
**Dragoljub Ackovic** Radio Belgrade, A Roma language programme  
**Zorica Kubicek**, Journal “Romano Lil”, Roma

**BIBLIOGRAPHIE**

*National Cultural Policy Review, Working Paper* Republic of Serbia Ministry of Culture and Public Information 2002

*The First Report by the Federal Republic of Yugoslavia on the Implementation of the Framework Convention for the Protection of National Minorities* FRY Federal Ministry of National and Ethnic Communities 2002

*Quality Education for All, a way towards a developed society* Republic of Serbia Ministry of Education and Sports 2002

*The Last Decade; Serbian Citizens in the struggle for democracy and an open society* 1991-2001 (various authors) Press Documents Edition 12, 2001

MATAROSSO, Francois *The Social Impact of Participation in the Arts* Comedia 1997

PAREKH, Bhiku *Rethinking Multiculturalism* Macmillan Press 2000

TENEVA, Krassimira (rapporteur) *Culture and Civil Society: A Promising Relationship or a Missed Opportunity?* Red House for Culture and Debate Sofia 2002

WACHTEL, Andrew Baruch *Making a Nation, Breaking a Nation; literature and cultural politics in Yugoslavia* Stanford University Press 1998

Publications du Conseil de l'Europe:

*Cultural Policies in Europe, a compendium of basic facts and trends.* Council of Europe/ERICarts 1999. also at <http://www.culturalpolicies.net>

Report from the European Task Force on Culture and Development *In From the Margins* 1996

LANDRY, Charles *Cultural Policy in Bosnia Herzegovina* 2002

LANDRY, Charles *Imagination and regeneration: cultural policy and the future of cities* 2002

MYERSCOUGH, John *National Cultural Institutions in Transition; Desetatisation and Privatisation* 2001

McILLROY, Andrew *Funding the Future* 2001



Notes politiques du Conseil de l'Europe

BENNETT, Tony *Cultural Policy and Cultural Diversity; mapping the policy domain* 2001

MATAROSSO, Francois & LANDRY, Charles *21 Strategic Dilemmas in Cultural Policy* 1999

FISHER, Rod & FOX, Roger *Culture and Civil Society; new relationships with the third sector* 2001

HEISKANEN, Ilkka *Decentralisation: trends in European Cultural Policies* 2001

*The Bulgarian Chitalishte – Past present and future* Bulgarian Ministry of Culture, Sophia 2000